

Deuxième séance, mercredi 1^{er} mai 2002

Présidence de M. Paul Sansonnens, président

SOMMAIRE: Motion N° 117.01 Ursula Krattinger-Jutzet/Josef Vaucher (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions); prise en considération. – Postulat N° 256.01 Elisabeth Leu-Lehmann/Madeleine Freiburghaus (prix de location payés par l'Etat); prise en considération. – Postulat N° 260.01 Michel Losey/Charly Haenni (mise en place d'un contrat nature entre les propriétaires de chalets sis sur la rive sud du Lac de Neuchâtel et les collectivités publiques); prise en considération. – Postulat N° 261.01 Markus Bapst/Armin Haymoz (route de contournement de Düdingen); prise en considération. – Résolution Huguette Piantini (fermeture de l'entreprise Portescap); dépôt. – Postulat N° 261.01 (suite). – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: Travaux publics. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction des travaux publics. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: Instruction publique et affaires culturelles. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: Finances; bilan. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001: Direction des finances. – Rapports et comptes 2001: Banque cantonale de Fribourg. – Rapports et comptes 2001: Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. – Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001: récapitulation. – Projet de décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2001. – Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'année 2001: récapitulation et vote final. – Résolution Huguette Piantini (fermeture de l'entreprise Portescap); discussion et vote. – Postulat N° 209.02 Max Felser/René Fürst (Stratégie des Staates für den öffentlichen Verkehr); Begehren. – Postulat N° 210.02 Michel Losey/Joe Genoud (nouvelle clé de l'indice de capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci); dépôt. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 117 députés; absents: 13.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Josef Binz, Jean-Jacques Collaud, Pierre Cottier, Anita Bise-Cotting, Jacques Crausaz, Bruno Fasel, Isabelle Joye, Damien Piller, Laurence Terrin, Beat Vonlanthen, François Weissbaum, Michel Zadory. – Sans justification: Jean-François Steiert.

MM. Claude Grandjean et Michel Pittet, conseillers d'Etat, sont excusés.

Motion N° 117.01 Ursula Krattinger-Jutzet/Josef Vaucher¹
(art. 156 al. 1 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions)

(Prise en considération)

Ursula Krattinger-Jutzet (SP, SE). Wollen wir zwei Kategorien von Behinderten schaffen? Ist für uns die Gleichstellung von Behinderten und Nicht-Behinderten nicht eine unserer ersten Prioritäten? Mit der Ablehnung der vorliegenden Motion schaffen wir aber zwei Kategorien und eine Ungleichheit zwischen den Behinderten selbst. Eine Gruppierung nämlich, die Gehbehinderten, schaffen es im Gesetz, verankert zu werden. Die Sinnesbehinderten müssen sich aber mit dem Reglement zufrieden geben. Der Staatsrat anerkennt ja in seiner Antwort, dass die der Öffentlichkeit zugänglichen Gebäude so erstellt werden müssen, dass sie von Behinderten benützt werden können. Im nächsten Satz schon gibt der Staatsrat zu, dass das Ziel der Bestimmung die Abschaffung von Schranken ist. Schranken, welche ja vor allem durch die Architektur des Gebäudes bedingt sind. Also wird doch ganz eindeutig festgestellt, dass diese Bestimmung für die Gehbehinderten gemacht wurde. Die Hörbehinderten sind davon überhaupt nicht betroffen. Die Bemerkung, dass diese Bestimmung keine Behindertengruppe ausschliesst, ist geradezu grotesk, weil sie den Hörbehinderten nichts nützt und auch nichts hilft. Das Argument, wonach es unvernünftig wäre, im Baubewilligungsverfahren bestimmte Ausstattungen anzuordnen, weil diese bei der rasanten Entwicklung der Technik bei Bauabschluss schon veraltet wären, kann ich auch nicht unterstützen, weil wir dann entweder zu langsam bauen oder auch keine Computer für die Bauverwaltung mehr kaufen könnten. Ich kann auch überhaupt nicht akzeptieren, dass die Einführung einer Kontrolle im Baubewilligungsverfahren einer Zweckentfremdung dieses Verfahrens gleichkäme, denn nach meiner politischen Auffassung hat sich das Verfahren immer noch an das Gesetz zu halten und nicht umgekehrt. Wenn Hörbehinderte im Sinne der Gleichbehandlung von den in einem öffentlichen Gebäude angebotenen Dienstleistungen profitieren sollen, muss auch die Ausstattung stimmen. Für Hörbehinderte braucht es eine Induktionsschleife, welche vorwiegend im Boden im Rohbau installiert werden muss. Wenn diese Massnahme nicht getroffen wird, ist eine Hörbehinderten-Ausstattung im Nachhinein kaum möglich. In diesem Saal hier hat es zwar Kopfhörer für die Anwesenden, diese lösen aber die Probleme der Hörbehinderten nicht, da bei der Renovation keine Induktions-

¹ Déposée le 9 mai 2001, BGC p. 702; développée le 22 juin 2001, BGC p. 971; réponse du Conseil d'Etat le 19 mars 2002, BGC p. 63.

schlaufe verlegt wurde. Hörbehinderte Zuhörer auf der Tribüne haben keine Möglichkeit der Diskussion zu folgen. Und zum Schluss möchte ich noch in Erinnerung rufen, dass in der Bundesverfassung in Art. 8, Absatz 4 der Kanton zuständig ist, die Gesetzgebung für die Gleichstellung der Behinderten vorzugeben. Nehmen wir unsere Verantwortung wahr. Schaffen wir nicht zwei Kategorien von Behinderten, sondern stellen wir sie uns Nicht-Behinderten gleich.

Eric Simonet (PLR, LA). Le groupe libéral-radical vous transmet sa prise de position sur cette motion. Le sujet est délicat lorsqu'on parle de personnes handicapées; les sensibilités sont, bien sûr, très différentes et très personnelles. La loi (LATeC), en son article 156, parle des barrières architecturales face aux personnes handicapées, ceci d'une façon très générale. C'est le règlement d'exécution qui précise certains points et se rapproche des dénominations fédérales.

Ajouter à la loi, comme le demandent les motionnaires, des notions d'équipements et préciser les catégories de personnes handicapées va trop loin et catalogue des gens qui ont finalement envie de vivre comme tout le monde. Modifier la loi, c'est toucher à la police des constructions en y ajoutant des contraintes majeures. Quant aux contrôles et aux coûts supplémentaires, ils dépasseraient le raisonnable et décourageraient les constructions d'ouvrages publics. Pour ces raisons, mais avec tout le respect dû à nos concitoyennes et concitoyens handicapés, le groupe libéral-radical juge la loi actuelle suffisante et vous recommande le rejet de cette motion.

Charles Brönimann (UDC, SC). Le groupe de l'UDC a pris connaissance de cette motion Krattinger/Vaucher et se réfère à la proposition faite par le Conseil d'Etat de refuser cette motion. Je me rallie également à ce qu'a dit M. Simonet.

André Ackermann (PDC, SC). Le groupe démocrate-chrétien a analysé la motion de nos collègues relative à la modification de l'article 156 de la LATeC. Nous partageons le souci exprimé par les motionnaires et soutenons les mesures visant à faciliter la vie des personnes handicapées de toutes catégories. Toutefois, nous partageons les arguments avancés par le Conseil d'Etat dans sa réponse et nous estimons que les articles 156 de la LATeC et 34 du règlement d'exécution ont une portée suffisante quant aux règles de construction en la matière. De plus, l'alinéa 3 de l'article 34 du règlement d'application de cette loi fait explicitement référence aux recommandations faites par les organismes spécialisés en matière d'accessibilité facilitée. Pour ces raisons, le groupe démocrate-chrétien vous propose de rejeter cette motion.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. En novembre 1999, les motionnaires avaient déjà déposé un postulat sur le même sujet. Ce postulat avait été accepté par le Grand Conseil le 5 mai 2000 et fondamentalement, cette acceptation exigeait du Gouvernement qu'il dépose un rapport, ce qu'il a fait dans le délai légal.

Le Conseil d'Etat ne s'était alors pas contenté de présenter ce rapport dont le Grand Conseil avait pris acte le 9 mai 2001; il a en plus modifié le règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (RELATeC). L'article 34 alinéa 1 du règlement d'exécution a donc été complété et cette modification a été opérée par arrêté du 16 juin 2001, soit un mois seulement après la prise de connaissance par le Grand Conseil du rapport précité. Cette modification a donc été introduite dans le sens qu'il a été précisé que l'usage d'une construction par des personnes handicapées consiste dans la possibilité d'y accéder et d'y circuler, et de pouvoir bénéficier des prestations qui sont fournies avec des moyens auxiliaires. Cette formulation, qui précise la notion de l'usage par des personnes handicapées évoquée à l'article 156 de la LATeC, est reprise de la terminologie utilisée en droit fédéral. Il est en effet important qu'il y ait concordance entre le droit fédéral et le droit cantonal dans la terminologie utilisée, de manière à ce que la jurisprudence fédérale soit directement applicable au niveau cantonal.

De ce fait, par cette modification du RELATeC, il a été pleinement tenu compte des objectifs des postulants et des motionnaires, objectifs que partage, par ailleurs, le Gouvernement. Il est à noter que ces objectifs sont pris en compte à chaque nouvelle construction cantonale à laquelle participe le canton, comme le démontrent maints exemples.

Si j'ai bien compris M^{me} Krattinger, elle a dit qu'il y avait des écouteurs pour la salle du Grand Conseil, mais qu'il n'y avait pas de boucles à induction. Alors, à ma connaissance, il y a une boucle à induction qui a été posée au moment de la rénovation.

Du fait de la précision apportée au RELATeC, la portée de l'article 156 alinéa 1 est donc parfaitement claire, elle ne pose pas de problèmes d'interprétation. Une modification de cet article est donc superflue. Elle l'est d'autant plus que cet article 156 est clairement une règle de police de construction dont la portée doit être mise en rapport avec l'objet de la procédure de permis de construire et des points qui sont contrôlés à ce stade et à ce moment-là. Or, cette procédure ne peut pas exercer à ce stade un contrôle sur l'aménagement intérieur de détail, comme par exemple, les mesures acoustiques, les installations de sonorisation qui n'ont pas une incidence directe sur la structure même du bâtiment et dont la réalisation ne peut être vérifiée qu'au moment où la construction et l'aménagement du bâtiment sont achevés.

Comme indiqué dans la réponse, instaurer l'exigence d'un contrôle de ces aspects à ce stade reviendrait à dénaturer l'objet et la nature de la procédure de permis de construire. D'autre part, comme on le dit, il faut également tenir compte de l'évolution rapide de la technique dans le domaine des mesures acoustiques. Il n'est pas judicieux d'imposer au stade de la procédure de permis de construire, des équipements particuliers qui pourraient se trouver dépassés au moment où la construction est achevée.

Le Conseil d'Etat est également d'avis qu'il y a lieu de tenir compte de tous les handicaps physiques dans les constructions publiques. Mais la redondance souhaitée au niveau de la loi par les motionnaires est inutile, les

dispositions claires de l'article 34 du RELATeC prenant clairement en compte l'objectif souhaité.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 76 voix contre 23. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat N° 256.01 Elisabeth Leu-Lehmann/ Madeleine Freiburghaus¹ (prix de location payés par l'Etat)

(Prise en considération)

Madeleine Freiburghaus (PLR, BR). Permettez-moi de commencer par un petit rappel des faits: ce postulat fait suite aux prix de location payés par l'Etat de Fribourg à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat pour l'extension de la Bibliothèque cantonale universitaire à Beaugard et pour des parkings non loués – étaient-ils peut-être inlouables? – depuis une dizaine d'années déjà.

Lorsque nous avons voté ce décret, si l'ensemble des intervenants était acquis à l'extension de la BCU, la quasi totalité de ceux-ci avait trouvé les prix de location surfaits. Je ne vais pas refaire le débat, mais simplement citer quelques conclusions de M. Jean-Jacques Glasson, président de la Commission des finances et de gestion du moment. Je cite: «Nous regrettons l'intransigeance des bailleurs.» Il dit aussi: «Le problème posé à notre Commission n'était pas celui de l'extension, mais bien le souci d'accepter une charge répétitive qui s'avérerait trop lourde à la longue.» De plus, il ajoute: «De tels exemples vous démontrent l'impuissance de notre Commission d'intervenir concrètement lorsqu'elle est persuadée qu'elle se trouve devant des situations anormales.» Dans sa réponse du 19 février, le Conseil d'Etat nous oriente sur sa politique immobilière; réponse satisfaisante résumée en cinq points. Mais il occulte complètement notre demande quant au prix de location au mètre carré, sous prétexte que, je cite: «Ces données pourraient avoir un caractère confidentiel» et qu'«il ne serait pas adéquat de les publier». Je me suis donc informée et je puis vous affirmer que certains locaux destinés à des bureaux sont loués à des prix qui dépassent largement les 300 francs le mètre carré, alors que le prix du marché pour de tels bureaux en ville de Fribourg se monte à 200 ou 250 francs le mètre carré.

Je sais aussi que via l'Etat, certaines institutions peuvent se permettre des locations plus que surfaites. Premier exemple: location annuelle pour une salle de classe spécialisée pour une dizaine d'élèves: 49 000 francs. Si l'on admet qu'une salle de classe représente environ 80 mètres carrés, ceci met le prix de location au mètre carré à 612 fr. 50. Ce n'est pas normal! Et capitalisés à 7 %, ces 49 000 francs représenteraient un investissement de 700 000 francs pour une salle de

classe, alors que le prix coûtant d'une salle se situe aujourd'hui entre 350, 400, 420 ou 430 000 francs si vraiment c'est du luxe.

Autre exemple: je connais une institution qui paie 430 000 francs de location pour 100 élèves: Et si on capitalise tout cela à 6 %, cela représenterait un bâtiment de 6 millions de francs pour abriter 100 élèves. Je dois reconnaître qu'il existe des bailleurs heureux dans ce canton.

Mais je voudrais aussi savoir qui fixe les loyers et sur quels critères? A la réponse du Conseil d'Etat, au lieu d'y voir un peu plus clair, le tableau s'obscurcit. Ces prix au mètre carré sont-ils aussi exorbitants qu'on n'ose pas les révéler? Cherche-t-on à noyer le poisson? Que veut-on nous cacher? Nous, c'est le contribuable et c'est pour répondre à cette question que je vous demande de soutenir mon postulat.

Antoinette Romanens-Mauron (PS, VE). La politique immobilière de l'Etat de Fribourg doit faire l'objet d'une attention particulière, spécialement en période de relative accalmie des prix. L'Etat de Fribourg paie très certainement trop cher encore les conséquences de la poussée inflationniste de la fin du dernier siècle et en cela, nous approuvons les constats de M^{me} Freiburghaus. Les objectifs résumés dans la réponse, particulièrement le regroupement de certains services et des institutions proches, et l'acquisition par l'Etat de bâtiments et de terrains qui sont nécessaires à son fonctionnement sont absolument soutenus par le groupe socialiste.

Cependant, nous pensons que ce postulat va trop loin dans une demande d'étude au niveau des prix, les contrats sont connus et le Conseil d'Etat est appelé à les renégocier régulièrement. Nous souhaitons qu'il fasse le nécessaire pour ne plus payer des prix complètement surfaits par rapport au marché, mais nous ne soutiendrons pas le postulat qui demande une étude large de toute la problématique.

Michel Losey (UDC, BR). Ce postulat a le mérite de soulever un problème très délicat, celui des loyers à payer par l'Etat pour des locaux qui sont nécessaires à son activité. La réponse que le Gouvernement fournit a interpellé notre groupe et nous laisse vraiment sur notre faim. Il est important et impératif que le Gouvernement fribourgeois réponde clairement aux questions posées par les postulants. Il s'agit, ni plus ni moins, de fournir une explication sur la pratique en la matière, afin de savoir si le jeu de la concurrence est appliqué dans ce secteur des immeubles en location. Ceci est d'autant plus important que le nombre d'immeubles loués est élevé et que des économies répétées peuvent être réalisées en cas de concurrence déloyale.

Nous venons d'approuver les comptes de l'exercice 2001 (meilleurs que prévus), mais le canton ne peut pas se permettre de jouer sur du velours. Les finances cantonales sont délicates, la dette de l'Etat ne cesse pas d'augmenter et toutes mesures permettant de freiner certaines dépenses doivent être prises. De plus, il s'agit simplement, comme la postulante l'a relevé, d'appliquer le principe de la transparence dans la pratique des loyers envers tous les citoyens et contribuables de ce canton.

¹ Déposé le 10 mai 2001, BGC p. 727; développé le 9 octobre 2001, BGC p. 1396; réponse du Conseil d'Etat le 19 mars 2002, BGC p. 75.

C'est pour ces principales raisons que nous vous demandons de soutenir ce postulat.

André Magnin (PDC, SC). Les membres du groupe démocrate-chrétien, à la quasi unanimité, soutiennent le Conseil d'Etat dans sa proposition de rejeter le postulat, ceci en se basant sur les éléments suivants: l'inventaire des immeubles propriétés de l'Etat existe, l'inventaire des locaux loués par l'Etat existe aussi et est sous contrôle de la Commission des finances et de gestion qui peut, elle-même, vérifier les prix de location pratiqués. En plus, la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, acceptée en octobre 2001 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, qui prévoit que le Conseil d'Etat étudie l'opportunité de procéder à une décentralisation géographique lors de toute modification ou de tout déplacement d'éléments de l'administration sera respectée, ce qui pourra permettre de trouver peut-être des locaux à des prix plus attractifs en dehors de l'agglomération fribourgeoise.

Enfin, les cinq points de la politique immobilière présentés dans le rapport faisant suite au postulat de M. Elmar Perler en 1997 et développés dans la réponse du Conseil d'Etat seront appliqués.

Nous vous recommandons de soutenir le Conseil d'Etat en rejetant le postulat.

Peter Tettü (SVP, LA). Persönlich kann ich die Begründung des Staatsrates, der Ablehnung des Postulates beantragt, überhaupt nicht verstehen. Mit dem Beifall vieler Politiker verlangt man heute volle Lohntransparenz, z.B. bei Managerlöhnen, sollte aber der Staat einmal transparent sein, verkriecht er sich hinter lauwarmer Begründungen. Was haben Sie denn zu verstecken? Immerhin könnte man Mietverhältnisse zwischen dem Staat und öffentlichen oder halböffentlichen Anstalten wie Pensionskassen offenlegen. Es gibt überhaupt keine Begründung, dass man hier irgendwie private Interessen vorschiebt. Ich habe nach der Diskussion das Gefühl, dass es hier darum geht, gewisse Sachen zu kaschieren. Wir verlangen Transparenz bei der Justiz, verlangen wir auch Transparenz bei den Mietverhältnissen des Staates.

Michel Buchmann (PDC, GL). J'ai été très sensibilisé par les arguments présentés par les postulants aujourd'hui tout en rappelant que nous venons d'adopter une loi sur l'organisation de l'Etat qui prévoit des mesures de décentralisation. Il y a maintenant un article dans cette loi qui dit que lors de toute réorganisation d'unités administratives, ou même d'un Département, l'administration doit analyser d'éventuelles mesures de décentralisation avant toute décision. Il est clair que dans une telle analyse, le niveau et la valeur des loyers proposés vont jouer un rôle extrêmement important. Et quand j'entends ce qui a été dit aujourd'hui, je pense que ces analyses doivent enfin débiter pour prendre sérieusement en compte l'offre en locaux, non pas seulement à Fribourg, mais dans l'ensemble du canton. A titre personnel, je vais soutenir ce postulat, parce que je trouve qu'il est parfaitement lié à cet article qui vient d'être introduit dans la loi sur l'organisation de l'Etat et je suis certain que dans le cadre de cette analyse qui sera développée, nous pourrions voir que des loyers très attractifs pourront être offerts à l'adminis-

tration cantonale dans la périphérie de ce canton. Et je peux vous dire qu'il y a un certain nombre de districts qui en auront énormément besoin à l'avenir.

Michel Monney (PCS, SC). Il est vrai que la politique en matière de locations a prêté le flanc à la critique et la Commission des finances et de gestion ne s'est pas privée d'intervenir. Mais aussi avec efficacité. C'est vrai que la citation de l'ancien président de la CEP a quelque chose de vrai, mais il faudrait ajouter que, notamment dans l'exemple qui a été cité pour Beaugard, les conditions ont été sensiblement changées après l'intervention de la CEP qui ne les estimait pas acceptables.

Le problème essentiel dans ces types de locaux est celui des doubles-casquettes. Il y a un conseiller d'Etat qui représente le loueur et un autre conseiller d'Etat qui est chargé du dossier (il s'agissait de l'Instruction publique); les deux ont des intérêts totalement différents. Finalement, c'est encore la Caisse de pension qui loue et à ce moment-là, on a une troisième casquette. Mais une personne en porte deux. Voyez à peu près dans quel dilemme on se trouve. Donc, ce n'est pas tellement un problème de locations au meilleur prix, c'est qu'il y a lieu, dans ces conditions, de revoir un certain nombre de contrats et de ne pas négocier uniquement quand on est aussi intéressé.

A notre avis, ce rôle appartient à la Commission des finances et de gestion. Elle n'a qu'à insister davantage, elle a obtenu des baisses de loyers, même de contrats existants, parce qu'on peut encore négocier même si le contrat existe.

Alors, sous l'angle de la location, je ne peux qu'inviter la Commission des finances et de gestion à être encore plus restrictive parce que la liste exacte a été mise plusieurs fois entre ses mains; elle existe et des demandes ont été faites pour qu'on améliore cette situation.

Quant à la politique générale en matière de locations et de bâtiments, on peut discuter pour voir si, à long terme, on peut, par un postulat, obtenir un rapport; mais là encore, nous estimons que c'est souvent des opportunités qui font que l'on choisit tel ou tel bâtiment et c'est pour ces considérations que nous ne soutiendrons pas le postulat.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. La politique immobilière du canton a été détaillée dans un rapport que le Conseil d'Etat a déposé le 15 avril 1997 comme suite au postulat Perler. Cette politique n'a pas été modifiée, un nouveau rapport ne ferait, par conséquent, que rappeler des éléments connus.

Le Conseil d'Etat maintient donc sa volonté d'augmenter la part des services administratifs sise dans des bâtiments ou locaux propriétés de l'Etat. Professionnelle de la branche, la postulante sait toutefois qu'en matière immobilière, les choses ne peuvent pas se passer du jour au lendemain, mais qu'il s'agit d'une politique de moyen ou long terme, dans la mesure où il faut pouvoir saisir les opportunités ponctuelles. Il faut, en outre, également tenir compte des possibilités financières de l'Etat qui ne sont pas illimitées, tant s'en faut! Or, l'évolution des besoins ne suit pas forcément le même rythme et c'est vrai qu'il arrive qu'il faille agir dans une certaine urgence.

Le choix du lieu de la première étape de l'extension de la BCU, qui notamment a fait réagir la postulante, est explicité dans le message adressé à l'époque au Grand Conseil, Grand Conseil qui a approuvé cette démarche. Je rappelle qu'une seconde étape est prévue à moyen terme sur le site actuel de la BCU, donc en propriété propre, site qui n'est toutefois pas simple d'approche pour un agrandissement et qui demande donc plus de temps.

Le prix payé pour une location par l'Etat est forcément le prix du marché du moment issu également de négociations. Je note que M^{me} Freiburghaus dit qu'actuellement, le marché se monte à 200, 250 francs. On voit déjà la marge de manœuvre qu'il y a. Donc, il n'y a pas de prix défini à un moment donné, il y a une marge de manœuvre.

Pour ce qui concerne le cas précis de la BCU, je rappelle qu'une expertise effectuée par une société de gérance immobilière privée (ce n'était pas la régie immobilière de l'Etat) a confirmé que le prix de location payé à la Caisse de prévoyance correspondait à la valeur locative. Pour donner suite aux remarques de la CFG, des conditions de location plus favorables ont encore été obtenues.

Je viens de relever que lorsque nous louons un objet, nous devons tenir compte de la situation immobilière du moment. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte de la typologie souhaitée des locaux. Lorsque l'on fait des comparaisons, il faut donc tenir compte de cette typologie, mais aussi des quantités de surfaces à mettre à disposition; par exemple, on peut comparer des surfaces de bureaux, encore faut-il savoir si les surfaces que l'on compare auraient été suffisamment grandes pour répondre aux besoins du locataire.

Le marché immobilier est en constant mouvement. Les comparaisons au long des années sont donc difficiles, pour ne pas dire impossibles, car elles ne tiennent précisément pas compte des conditions existant sur le marché lorsque le contrat a été conclu. Lorsqu'il prend possession de nouveaux locaux, l'Etat doit souvent consentir certains investissements, parfois importants, pour le fonctionnement de ses services; songez simplement à la question du câblage informatique. Par conséquent, nous devons tenir compte du temps nécessaire à l'amortissement de ces investissements, avant d'imaginer de déménager pour tenir compte, par exemple, de conditions plus favorables sur le marché immobilier.

Dans le postulat, il est en outre souhaité que l'on publie l'inventaire complet des locaux loués; comme nous l'indiquons dans notre réponse, ces inventaires existent, sont régulièrement mis à disposition, notamment de la CFG, lors de la discussion des budgets et des comptes. Une large publicité n'apporterait donc rien de plus, elle pourrait même gêner le Département des bâtiments lors de futures négociations.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à rejeter le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée par 53 voix contre 50. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat N° 260.01 Michel Losey/Charly Haenni¹

(mise en place d'un contrat nature entre les propriétaires de chalets sis sur les rives sud du Lac de Neuchâtel et les collectivités publiques)

(Prise en considération)

Michel Losey (UDC, BR). La réponse que le Gouvernement fribourgeois apporte au postulat me reconforte quelque peu. Il est vrai que le non renouvellement des baux pour des résidences secondaires situées sur les rives sud du Lac de Neuchâtel dépend du plan directeur intercantonal Vaud/Fribourg datant de 1982. Mais il faut savoir que ce plan directeur intercantonal faisait suite à l'acceptation de l'initiative fédérale de Rotenthurm voulant protéger tous les marais du territoire helvétique. Aujourd'hui, au vu de l'évolution spécifique de ce dossier, il est important d'éviter de figer des principes d'une époque où la sensibilisation aux problèmes liés au respect de l'environnement en était à ses débuts. Je trouve très judicieux que le Gouvernement mette sur pied une commission mixte intergouvernementale qui implique directement les milieux concernés par ce problème afin de faire le point sur la situation. Il est indispensable d'établir une liste des atteintes et également d'établir une liste des apports que ces constructions secondaires occasionnent par leur implantation. Une fois que l'inventaire sera établi de part et d'autre, il sera beaucoup plus aisé d'élaborer un catalogue de mesures permettant d'atteindre l'objectif final recherché le long de ces rives sud du Lac de Neuchâtel à la satisfaction des deux camps concernés. Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Die CSP-Fraktion unterstützt einstimmig das vorliegende Postulat. In der Tat ist die vorgeschlagene Lösung vermutlich die pragmatischste. Die CSP-Fraktion schlägt ebenfalls vor, dass man den Besitzern der Häuschen entlang dem Schiffeensee, die sich vermutlich in einer ähnlichen oder gleichen Situation befinden, eine ähnliche Lösung anbietet und deren Stellung legalisiert. Wir erinnern dabei an die schmerzlichen Erfahrungen von a.Oberamtmann Willy Neuhaus, der damals in der Sensenau, besser bekannt unter Hollywood, auf dem Gebiet der Gemeinde Ueberstorf das Gesetz in seiner ganzen Härte anwenden musste. In diesem Sinne bitten wir Sie, dem Postulat zuzustimmen.

Joe Genoud (UDC, VE). Suite à la visite des lieux, le groupe de l'UDC a constaté que les rives habitées du lac ne laissent aucune trace de dégâts à la nature et maintiennent la propreté des rives. Avec cette protection de résidants disciplinés, les rives sont protégées et ne serviront pas de décharges sauvages, mais resteront dans leur état actuel, propres et soignées.

D'autre part, l'accès des rives doit être respecté pour les promeneurs. Avec la sécurité de pouvoir poursuivre l'habitation de leur résidence secondaire, les propriétaires vont améliorer l'esthétique de leur chalet. Une

¹ Déposé le 21 juin 2001, BGC p. 956; développé le 22 juin 2001, BGC p. 976; réponse du Conseil d'Etat le 19 mars 2002, BGC p. 76.

rétribution financière, sous forme d'une taxe d'occupation, doit être fixée par l'Etat pour une durée à déterminer.

Le groupe de l'UDC soutient le postulat de MM. Losey et Haenni en faveur d'un contrat nature pour les propriétaires de chalets des rives sud du Lac de Neuchâtel.

René Thomet (PS, SC). Le groupe socialiste ne comprend pas très bien la position du Conseil d'Etat qui propose la prise en considération du postulat, alors qu'il précise dans sa réponse que celui-ci ne déploierait aucun effet vis-à-vis de la procédure en cours relative à l'approbation du plan d'affectation cantonale créant des réserves naturelles sur la rive sud du Lac de Neuchâtel. De plus, toute solution touchant l'avenir des résidences secondaires en cause ne pourra être analysée qu'en étroite coordination avec le canton de Vaud et c'est au niveau d'une commission intercantonale que des solutions cohérentes pourraient être trouvées. En conséquence, le groupe socialiste propose d'éviter un rapport supplémentaire et vous propose de refuser le postulat de MM. Losey et Haenni.

Alex Glardon (PDC, BR). Par ce postulat, MM. Losey et Haenni demandent de régler enfin le problème des chalets sis sur les rives sud du Lac de Neuchâtel. La proposition qui nous est faite de lier les partenaires, à savoir les propriétaires de chalets et les collectivités publiques par un contrat nature assorti de certaines contraintes respectueuses de l'environnement, nous semble effectivement tout à fait judicieuse. D'autre part, nous pensons que ces chalets sont bien intégrés dans le paysage, qu'ils engendrent des retombées économiques non négligeables pour la région. C'est pour toutes ces raisons que le groupe démocrate-chrétien, dans une très grande majorité, acceptera ce postulat.

Charly Haenni (PLR, BR). Si les 241 chalets promis à la disparition, tant sur le canton de Vaud que sur le canton de Fribourg, sont discrètement implantés dans la végétation de la rive sud – j'en veux pour preuve la visite du groupe UDC sur place et le témoignage de leur rapporteur –, leur maintien a déjà fait couler beaucoup d'encre, a fait beaucoup trop de bruit. L'objet de la discorde, on le connaît, le non-renouvellement des baux à l'échéance du 31 décembre 2008.

Par le présent postulat, on demande qu'une pesée d'intérêts soit faite entre les extrêmes de tous bords, ceux qui veulent bannir toute présence humaine et ceux qui désirent faire n'importe quoi sur ces rives. L'attitude respectable des propriétaires de ces chalets devrait faire que le bon sens l'emporte et que le sursis dont ils bénéficient soit transformé en un accord ferme en respectant les conditions du contrat nature que nous proposons.

Contrairement à M. Thomet, nous espérons que ces chalets puissent perdurer. En effet, le dialogue et la concertation avec le canton de Vaud (où un même postulat a été développé), la concertation également avec les milieux écologiques et les propriétaires, devraient faire en sorte que l'Etat puisse conserver ses recettes, alors que la disparition de ces chalets pourrait engen-

drer de nouvelles dépenses. En effet, les propriétaires jouent un rôle de jardiniers et travaillent régulièrement à édifier des digues naturelles afin de lutter contre l'érosion.

Oui, Mesdames et Messieurs, les canards et les poules d'eau cohabitent fort bien avec ces squatters lacustres, j'en veux pour preuve l'accroissement régulier de leur population. Bien sûr, je parle des canards et des poules d'eau, puisqu'il n'y a plus de nouvelles constructions. C'est avec ces considérations que je vous invite à accepter ce postulat.

Louis Duc (Ouv, BR). Comme le groupe de l'UDC, je connais aussi très bien cette région puisque j'y habite et je voudrais dire aussi que je connais la cartothèque et les occupants de ces chalets qui ont des noms, souvent, je ne dirais pas étrangers, mais à consonance extracantonale. Ce débat est un vieux débat. J'ai toujours demandé qu'on ait une priorité pour le canton, pour les gens du canton qui habitent au bord du lac. Aujourd'hui, la situation s'est beaucoup améliorée. On peut circuler sur les rives, ce qui n'était pas toujours le cas. Mais personnellement, je demande une chose: c'est que les gens qui viennent de centaines de milliers de kilomètres d'ici, eh bien ceux-ci, qu'on les fasse passer à la caisse. Parce qu'ils ont eu un avantage d'habiter au bord du lac, d'avoir les pieds dans l'eau, d'avoir leur port privé. Je crois que c'est un avantage que n'a pas celui qui travaille à la brasserie du Cardinal ou à l'usine Morandi à Corcelles. Ces gens-là n'ont jamais accédé à ces terrains. On trouve des «de», des docteurs et des professeurs de-ci ou de-ça, des gens qui, à moi, ne me disent rien (*hilarité*)! Qu'on donne une priorité aux gens de ce canton, qu'on favorise notre bord du lac pour les pêcheurs et les gens de la région. Ces gens-là, depuis longtemps, profitent de toute la situation, n'ont jamais payé d'épuration, c'est nous qui la payons au bord du lac et personne d'autre. Alors, priorité aux gens du canton, je le signale bien. Le groupe Ouverture adoptera ce postulat dans ce sens-là.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Le Conseil d'Etat n'a, en soi, pas attendu le traitement de ce postulat qu'il vous propose d'accepter pour mettre sur pied un groupe de travail chargé de faire des propositions.

Comme M. Haenni l'a relevé, la même démarche a été entreprise dans le canton de Vaud et c'est par conséquent, tout naturellement qu'un seul groupe de travail intercantonal s'est mis à l'ouvrage. Ce groupe comprend, bien évidemment, des représentants des deux cantons, mais aussi l'ensemble des milieux intéressés, notamment des représentants des communes, des propriétaires de chalets, d'Aqua Nostra, mais aussi des milieux de la Protection de la nature. Par contre, nous n'avons pas donné suite aux vœux des propriétaires de chalets de pouvoir se faire accompagner par des avocats, la démarche pour le moment étant de définir un cadre potentiel de collaborations allant, il faut le dire, au-delà de simples obligations de propriétés. Le règlement juridique de la question, s'il y a lieu, s'il est nécessaire, se fera dans une phase ultérieure.

Par rapport aux interventions qui ont été faites, j'aimerais apporter deux précisions: tout d'abord, M. Bürgisser a demandé que l'on applique la même démarche dans d'autres cas. Je tiens à préciser que ces autres cas, je ne les connais pas actuellement. J'aimerais simplement souligner que les propriétaires des chalets du bord du Lac de Neuchâtel, aujourd'hui, ne sont pas en situation illégale. Ce ne sont pas des constructions sauvages. Ils y sont allés avec l'accord du propriétaire (de l'Etat, par son service des forêts) et c'est une autre situation que celle des constructions sauvages, faites sans aucune autorisation. Je crois qu'il faut préciser cela et il est juste que lorsqu'il y a des constructions sauvages, comme il y a eu des cas en Singine, l'on exige la démolition. Ici, on n'est pas dans l'illégalité, je crois qu'il faut le préciser, on est dans une légalité, mais pour le moment, limitée dans le temps. A M. Thomet, j'aimerais répondre que le plan d'affectation cantonale, qui crée formellement les réserves, puisqu'on doit le faire en vertu du droit fédéral et de l'application des différentes ordonnances fédérales, précisait expressément que la situation juridique des propriétaires de chalets n'était pas modifiée, les dispositions légales restant en vigueur. Je crois que c'est aussi important.

Cela étant, le rapport que nous remettons au Grand Conseil fera donc le point sur le travail du groupe évoqué plus haut. Nous espérons qu'il pourra être rédigé dans le délai légal d'une année, cela dépendra évidemment de l'avancement des travaux de ce groupe de travail.

Je vous invite donc à accepter le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 84 voix contre 19. Il y a 1 abstention.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat N° 261.01 Markus Bapst/Armin Haymoz¹ **(route de contournement de Düdingen)**

(Prise en considération)

Markus Bapst (CVP, SE). Täglich wälzt sich eine grosse Blechlawine durch das Dorf Düdingen. Die heutige Verkehrsführung bei der Ausfahrt der A 12 führt zu den Spitzenzeiten täglich zu Rückstaus hinter die Autobahnbrücke über das Toggeliloch und auch bei der Ausfahrt bernseits gibt es wesentliche Rückstaus auf der Autobahn. Der Stau zieht sich dann jeweils durch das ganze Dorf. Dies führt zu Belastungen mit Lärm und Abgasen und zu einem grossen Sicherheitsrisiko für alle Strassenbenutzer. Es kann nicht mehr so weitergehen, da in der Gemeinde und der Umgebung die Entwicklung nicht einhält. Ich denke da z.B. an die Arbeitszone Birch und an das bewilligte Einkaufszentrum im Dorf Düdingen selber. Dies wird zu einer weiteren Verkehrszunahme führen. Mit unserem Postulat

wollen wir wissen, wie und wann der Staatsrat das Problem zu lösen gedenkt. Einige Elemente haben wir in der Antwort bereits erhalten und danken dem Staatsrat an dieser Stelle dafür.

Je me permets de relever un élément particulier de la réponse du Conseil d'Etat: cela concerne notre idée de financement en utilisant les recettes de la taxe poids lourds. Je tiens à relever que notre idée ne concerne pas seulement ce projet de Düdingen, l'idée étant de l'appliquer à tous les projets similaires (par exemple aussi pour le Pont de la Poya). Ces moyens pourront, par exemple, être utilisés pour le financement des mesures d'accompagnement qui se réalisent d'habitude avec un tel projet.

La solution des problèmes liés au trafic est très importante pour le développement de la région et pour l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité.

Je vous invite donc à soutenir notre postulat.

Armin Haymoz (PDC, SE). Vous avez déjà essayé de rejoindre Guin par l'autoroute dans les heures de pointe? Non, tant mieux pour vous! La sortie est dangereuse. Vous êtes obligés de vous garer sur la voie de secours et là, vous allez constater des bouchons de plusieurs centaines de mètres. Les habitants de Guin et de la Singine n'ont malheureusement pas le choix. Ils sont obligés de sortir à Guin, il y en a qui essaient de sortir à Flamatt et à ce moment-là, il y a également des bouchons à Flamatt. Il ne s'agit pas seulement d'habitants de la Singine, mais également d'habitants du Schoenberg qui veulent éviter les bouchons ici à Fribourg et qui vont prendre l'autoroute à Guin pour aller travailler à Berne.

Le problème de Guin n'est donc pas seulement un problème pour les habitants de Guin, mais pour toute la région, y compris Fribourg.

In der Antwort zum Postulat wurden Zahlen publiziert. Wir bezweifeln diese Zahlen, insbesondere wenn wir von Schätzungen sprechen. Es wird gesagt, dass im Dorf täglich 10 000 Fahrzeuge zirkulieren. Im letzten Herbst, also 2001, gab es eine umfassende Verkehrszählung. Wir möchten wissen, wieso die Zahlen dieser Verkehrszählung vom Herbst 2001 nicht im Postulat publiziert wurden. Im weiteren möchten wir eine verbindliche Zusage, wann das Projekt der Umfahrungsstrasse öffentlich aufgelegt wird. Und schliesslich möchten wir auch wissen, ob der Staatsrat eine Variante prüft, wenn sich die Poya-Brücke weiter verzögert, die Umfahrungsstrasse Düdingen sehr rasch zu realisieren, weil wir überzeugt sind, dass mit der Umfahrungsstrasse Düdingen sehr viele Probleme ebenfalls der Poya gelöst werden können. Ich habe es gesagt, alle diejenigen, die im Schönberg wohnen, könnten über diese Umfahrungsstrasse dann in die Region Bern gelangen. Und schliesslich möchten wir heute vom Staatsrat wissen, wann der nächste konkrete Schritt zu erwarten ist und wann die Bevölkerung im Detail informiert werden wird.

Christine Bulliard (PDC, SE). A une très forte majorité, tout comme le Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien vous recommande d'accepter ce postulat et cela pour les raisons suivantes. Il s'agit d'un aménagement reconnu nécessaire et urgent. Les postulants

¹ Déposé le 22 juin 2001, BGC p. 976; développé le 9 octobre 2001, BGC p. 1272; réponse du Conseil d'Etat le 19 mars 2002, BGC p. 76.

nous rendent attentifs aux heures de pointe où les sorties d'autoroute pour Guin sont bloquées. L'énorme trafic traversant à ces heures perturbe grandement la qualité de vie; il est dangereux et pollue. Un rapport sur l'état des lieux et un programme de réalisation sont vivement souhaités.

En conclusion, au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à accepter ce postulat.

Nicolas Bürgisser (CSP, SE). Die CSP-Fraktion unterstützt einstimmig das vorliegende Postulat. Eine detaillierte Erörterung des Problems der Verkehrsdurchfahrt von Düdingen muss dringend an die Hand genommen werden. Doch bei der Ausarbeitung des Konzepts dürfen die Realitäten nicht vergessen werden. Zirka 70 % des Verkehrs durch den Kern von Düdingen ist sogenannter Quellverkehr, d.h. also DüdingerInnen selber, die mit ihrem Auto nötigerweise oder unnötigerweise durchs Dorf fahren, oder Auswärtige, die nach Düdingen müssen. Diese fast 70 % des Durchgangsverkehrs wird man auch mit einer Umfahungsstrasse nicht aus dem Dorf bringen. Hier wäre die Gemeinde Düdingen gefordert, den bereits seit über zehn Jahren verlangten Dorfbus endlich anzubieten. Einige DüdingerInnen müssen sich wie gesagt selber an der Nase nehmen. Das berühmte Beispiel von der Mutter des Primarschülers, die diesen mit dem Auto morgens, mittags und abends in die Schule bringt und abholt und ihm um zehn Uhr auch noch das Pausenbrot bringt, ist bekannt. Unbegreiflich sind für uns auch DüdingerInnen, die mitten in der Stadt oder neben dem Bahnhof arbeiten und trotzdem mit dem Auto in die Stadt und zurück nach Düdingen fahren, obwohl die Fahrzeit mit dem Zug knapp vier Minuten betragen würde. Diesen Leuten, die dann meistens alleine im Auto sitzen, müsste man sagen: «Sie stecken nicht im Stau, Sie sind der Stau». Wie gesagt und statistisch bewiesen: Zirka 70 % des Dorfdurchgangsverkehrs ist hausgemacht, sogenannter Quellverkehr, verursacht von DüdingerInnen selber oder von Auswärtigen, die etwas in Düdingen zu erledigen haben. Diese 70 % bringt man auch mit einer Umfahungsstrasse nicht aus dem Dorf. Der anstehende Bau des grossen Migroscenters wird diese Situation auch nicht entschärfen. Trotzdem ist die CSP-Fraktion an einer umfangreichen Studie interessiert und wird diese, bzw. dieses Postulat befürworten.

Résolution Huguette Piantini (fermeture de l'entreprise Portescap)

(Dépôt)

Le Président. Conformément à l'article 77b de la loi portant règlement du Grand Conseil, je demande aux huissiers de distribuer cette résolution aux membres du Grand Conseil pour que la discussion et le vote puissent se faire encore au cours de la séance de ce jour. Le texte de cette résolution est le suivant:

«Le Grand Conseil fribourgeois invite les dirigeants de l'entreprise Portescap à tenir compte des aspects humains et des compétences professionnelles acquises pour renoncer à la fermeture du site de Marly.

Le Grand Conseil soutient de plus les efforts accomplis par les syndicats et le Conseil d'Etat pour aider les employés de Portescap à maintenir leur emploi.»

Postulat N° 261.01 Markus Bapst/Armin Haymoz (suite)

François Audergon (PLR, GR). Le postulat que nous débattons actuellement a retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. Les problèmes de trafic rencontrés dans la traversée de Düdingen sont importants. Les études en cours sont loin d'être finalisées. Une chose est sûre, c'est que la progression du trafic est constante, elle est bien réelle et ne nous laisse pas indifférents. Personne, en l'état, ne peut dire le type d'aménagement qui sera retenu: soit une modération de traversée de localité du type Valtraloc, soit une route de délestage. Quels que soient les choix à venir, des mesures d'accompagnement vont être prises sur l'axe actuel.

Nous prenons acte des remarques qui ont été formulées par M. Bapst quant au financement: que la RPLP ne finance pas uniquement l'aspect de Guin, mais toutes les mesures d'accompagnement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie et de la lutte anti-bruit le long des routes principales.

Une grande majorité du groupe soutiendra le présent postulat.

Martine Remy (PS, GR). Le groupe socialiste a pris connaissance du postulat N° 261.01 concernant la route de contournement de Guin. L'augmentation de la circulation dans la commune de Guin est préoccupante et nous sommes conscients que le trafic toujours plus dense pose de sérieux problèmes tant pour la qualité de vie de ses habitants que pour l'environnement.

Des études sont en cours au sein de la commune qui travaille en collaboration avec les services de l'Etat et divers projets et analyses sont à l'étude. Plusieurs variantes sont envisagées et seront traitées l'automne prochain. Pour ce qui concerne le financement de ce projet, nous aimerions que le Conseil d'Etat analyse toutes les possibilités qui lui sont offertes pour couvrir cet investissement.

Ce postulat nous semble de la plus haute importance pour l'avenir de la population de cette ville, mais comme le mentionne la réponse du Conseil d'Etat, ce dernier ne pourra certainement pas nous présenter un rapport dans le délai légal d'une année, mais seulement au terme des études en cours.

Pour ces raisons, le groupe socialiste ne soutiendra pas le postulat de MM. Bapst et Haymoz.

Alfons Piller (SVP, SE). Als Chauffeur bin ich natürlich mit der Durchfahrt in Düdingen direkt betroffen. Die Durchfahrt von Düdingen ist heute ein nicht mehr zumutbares Problem. Die Verkehrszählungen bestätigen dies auch. An einer Versammlung des Tourismus hat einmal ein Einwohner von Düdingen gesagt, im Schwarzsee reicht mir der See und das Wasser, aber

mir reicht in Düringen die Durchfahrt nicht mehr. Als ich letzten Herbst in den Freiburger Nachrichten mit dem seit vielen Jahren mehrmals geplanten und verhinderten Ausbau der Poya-Brücke und einer Neuvariante Kastels-Brücke vertraut gemacht wurde, stellte ich mir die Frage, ob diese neue Kastels-Brücke eventuell nicht auch das Problem Durchfahrt Düringen lösen würde. Meine Frage daher an den Staatsrat: Wird eine Studie in diese Richtung vorgenommen? Wenn nein, bin ich der Meinung, dass eine Neustudie Agglomeration in diesem Sinne wünschenswert und sehr angebracht wäre. Ich möchte darauf hinweisen, dass doch aus dem Sensebezirk auch enorme Gelder der LSVA an den Kanton fliessen.

J'aimerais vous dire qu'on a trouvé une bonne solution pour la Gruyère et j'aimerais bien qu'on trouve aussi une bonne solution pour la Singine.

Mit diesen Worten unterstützen ich und die SVP-Fraktion den Vorstoss von Markus Bapst und Armin Haymoz vollumfänglich.

Claudia Cotting (PLR, SC). La traversée de la localité de Guin connaît d'importants problèmes, les postulants et les intervenants nous l'ont rappelé. Le Conseil d'Etat est donc d'accord de faire un rapport sur l'état de l'étude.

Mais les postulants demandent aussi que la redevance poids lourds liée aux prestations soit affectée à ce contournement. Le Conseil d'Etat répond que son utilisation ne peut pas être affectée à la construction d'une route qui doit passer par l'investissement. Cet argument est pertinent, mais la RPLP peut être affectée à son amortissement qui passe par le compte de fonctionnement et à ce titre-là, ça ne pose aucun problème.

J'aimerais revenir sur un point de vue qui est purement «routes». Les comptes 2001 nous ont démontré que pour le Département des ponts et chaussées, pour l'entretien et l'aménagement des routes cantonales et nationales, il en a coûté à l'Etat de Fribourg quelque 29 millions de francs. Si l'on retranche de ce montant les 44 millions nets de francs que rapporte l'impôt sur les véhicules, l'utilisateur de la route laisse un bénéfice de 14 millions de francs dans les comptes de l'Etat de Fribourg.

Je soutiens la proposition des postulants puisqu'elle apporte une solution à la qualité de la vie des habitants de Guin – ceci a été relevé –, elle donne également un réseau routier qui profite tant aux transports privés qu'aux transports publics. Et lorsque l'on parle «routes», l'on a tendance à oublier que nos transports publics doivent également bénéficier d'un bon réseau pour être performants et pour être à l'heure.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Le Conseil d'Etat rejoint le souci des postulants quant à la nécessité de trouver une solution, dans un délai relativement rapproché, pour résoudre les problèmes de trafic qui se posent dans la traversée de la localité de Düringen. Des études établies en collaboration avec la commune sont en cours; elles devront donc définir la solution à mettre en place, avec le planning possible et

prévoir éventuellement des mesures intermédiaires. Dans ce sens, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter le postulat.

Par contre, au risque de violer les règles comptables élémentaires et les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat, il se voit contraint de vous proposer de rejeter la partie du postulat qui a trait au financement de la réalisation. En effet, une telle construction doit clairement figurer au compte des investissements; elle se retrouve ensuite au compte de fonctionnement par le biais des amortissements et des intérêts. Le produit cantonal (RPLP) est, quant à lui, une recette de fonctionnement et ne peut donc être affecté à un objet d'investissement particulier. Cela est d'autant plus vrai que dans sa nature, la RPLP ne doit pas forcément être affectée qu'à des projets de constructions routières. Elle peut également être affectée, par exemple, aux mesures à prendre dans le cadre de la lutte contre le bruit en matière routière, en vertu de l'ordonnance pour la protection contre le bruit (OPB), domaine dans lequel le canton a énormément de retard. Et ce n'est qu'un exemple.

Par rapport aux différentes interventions, j'aimerais apporter les précisions suivantes: tout d'abord, M. Bapst a dit qu'il souhaitait préciser que l'idée de l'affectation de la RPLP était le financement des mesures d'accompagnement. Alors là, je crois qu'il faut être clair: dans cette enceinte, depuis le début de la législature et déjà avant, tous les députés qui sont intervenus à ce sujet ont insisté sur la répartition des tâches canton/communes en disant qu'il faut une clarification. Dans le cas où les mesures d'accompagnement sont des mesures édiliciaires, elles sont à la charge des communes et non de l'Etat. Dans le cadre du contournement de Bulle – La Tour-de-Trême, j'aimerais rappeler que les mesures d'accompagnement à charge des communes représentent quand même un montant de 10 à 12 millions de francs. Il n'y a pas de raisons de déroger à cette règle. Dans le cas précis, il est évident que s'il y a des mesures d'accompagnement à charge cantonale, elles sont prises en charge par le canton.

M. Haymoz a fait allusion au comportement des automobilistes de Fribourg qui, pour éviter les bouchons à Fribourg, passent par l'autoroute et par Guin; cela signifie donc qu'il y a aussi un gros problème à Fribourg qu'il s'agit de résoudre notamment par la réalisation du projet Poya. A ce sujet, ce que je peux dire c'est que le Conseil d'Etat a récemment pris connaissance des différentes variantes possibles aujourd'hui et qu'il se décidera quant à la variante à réaliser dans un avenir très rapproché.

Dans ce contexte, M. Piller a parlé de cette variante qui a surgi, c'est-à-dire la variante qui partirait de Castel. Il faut rappeler une chose élémentaire, c'est que le projet Poya a plusieurs objectifs. Il n'a pas pour seul objectif d'amener le plus rapidement possible la circulation en provenance du Schoenberg en direction de l'autoroute; un des buts essentiels est de décharger tout le quartier du Bourg de la circulation et un projet Poya qui ne remplirait pas cet objectif serait un mauvais projet; c'est la raison pour laquelle la variante Castel n'est pas dans les tiroirs et il n'est pas envisagé de la retenir parce qu'à l'évidence, on sait que cela ne remplirait pas cet objectif.

M. Haymoz demande quand aura lieu la mise à l'enquête. Alors, je dois dire qu'avec le recul, depuis que je suis Directeur des Travaux publics, je suis devenu extrêmement prudent pour indiquer des délais en matière routière. Quand, de bonne foi, on pense pouvoir donner des délais, on est sûr que cela ne joue pas parce que, notamment, il y a tous ceux qui veulent le projet routier, mais qui se trouvent être bordiers et qui font obstacle au projet et cela veut dire des retards importants. Je ne peux pas donner de date, ce serait de toute façon faux. Seules les conclusions de l'étude nous diront quelle variante, quelle solution doit être adoptée, nous diront s'il est possible d'adopter des solutions intermédiaires, pourront nous amener à donner des délais précis.

M. Bürgisser a fait allusion au trafic interne. Alors, ceci est évident, c'est une analyse qu'on doit prendre en compte. Il est évident que dans le canton, on a beaucoup de souhaits de contournement, mais il faut voir quelle part de trafic on pourrait reporter sur le contournement et souvent, on se rend compte que la part est tellement faible que le contournement ne se justifie pas. C'est bien aussi la raison de l'étude par les services de l'Etat, en collaboration avec la commune; parce qu'à l'évidence, la commune est très directement touchée aussi par les conséquences d'un contournement, par les mesures qu'elle-même devra prendre au centre de la localité.

Dernier élément: M. Piller a fait allusion au montant de la RPLP versé par des entreprises singinoises. C'est vrai, mais la RPLP est aussi versée par des transporteurs broyards, glânois... etc. et avec cela, je dirai que tous les transporteurs fribourgeois paient cette RPLP et l'on ne peut pas simplement dire: «Puisqu'ils paient, on va forcément réaliser maintenant un projet dans cette région». Il y a aussi les possibilités financières de l'Etat qui jouent un rôle.

J'aimerais encore dire que la Singine a aussi bénéficié de la réalisation de la A12 et cela depuis trente ans, payée par l'ensemble des contribuables fribourgeois et qui a bien profité au développement du district.

En résumé, je vous propose d'accepter le postulat dans le sens des considérations que nous avons émises dans notre réponse, avec une réserve quant au moment où nous serons en mesure de déposer le rapport y relatif.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix contre 18. Il y a des abstentions.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

TRAVAUX PUBLICS

Jean-Noël Gendre (PS, SC), rapporteur. Le Département de l'aménagement, de l'environnement et des constructions présente, pour le compte de fonctionnement, une diminution de l'excédent de charges d'environ 6 millions de francs et pour le compte des investis-

sements, une amélioration d'environ 5 millions de francs.

Ces améliorations proviennent, entre autres, d'une gestion générale rigoureuse, ainsi que d'une bonne motivation du personnel pour le respect des budgets.

Au centre de charges 3805 OCAT, position 431.00 «Emoluments pour examens des permis de construire», une diminution des entrées d'environ 350 000 francs est due à une diminution générale de la valeur des constructions.

Le Département des ponts et chaussées est géré par mandats de prestations.

Au centre de charges 3810 «Ponts et chaussées», position 480, 007, un prélèvement sur provisions de 1 153 134 francs a permis, par le biais de la position 562.00, d'assurer le paiement aux communes des subventions 2000 et 2001. Et on peut dire aujourd'hui que dans ce domaine, il n'y a plus de retard dans le versement des subventions.

Pour les «Routes cantonales», sous la position 460.030, il faut relever que la part du canton à la RPLP s'élève à 5 586 000 francs, d'où une diminution de 2,47 % par rapport au budget.

La part aux droits fédéraux sur les carburants, position 460.031 voit une augmentation de 4,46 % pour atteindre un montant d'environ 33 millions de francs. On voit aussi ici l'impact que peut avoir une augmentation des prix de l'essence sur les rentrées fiscales des collectivités publiques.

Pour le centre de charges 3850 «Bâtiments, compte des investissements», position 660.004, une amélioration de 2,6 millions de francs est due à des versements de subventions fédérales; pour le couvent des Augustins: 326 000 francs et pour le chemin du Musée 4: 2 316 000 francs.

Je termine en disant que M. le Commissaire du Gouvernement pourra sûrement prendre des vacances supplémentaires en 2002, puisque c'est la dernière fois que sa Direction traite de l'Office de la protection civile pour lequel il n'y aura d'ailleurs plus de gros investissements. Cet office a été transféré à la Direction de la sécurité et de la justice, avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. Juste deux précisions: je crois que le rapporteur a eu un lapsus en disant que l'Office de la protection civile passait à la Direction de la sécurité et de la justice au 1^{er} janvier 2002. C'est évidemment au 1^{er} janvier 2003, comme toutes les modifications. Par ailleurs, il a fait allusion à la mise à plat du versement des subventions aux communes pour les routes communales; que l'on soit clair: il s'agit de reliquats de l'ancien droit sur les routes, ce n'est pas du tout une nouvelle subvention qu'on a imaginée; on avait énormément de retard et effectivement, on a pu régler tous les cas qui devaient être réglés. Il y a encore quelques cas qui ne le sont pas, mais ce sont les communes qui n'ont pas encore présenté le décompte final.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-Noël Gendre (*PS, SC*), **rapporteur**. Peu de commentaires supplémentaires concernant ce compte rendu. Pour l'élimination des boues d'épuration, l'analyse de l'avant-projet a montré que la solution du séchage et de l'incinération (SAIDÉF) est la plus avantageuse. L'étude devrait se terminer dans le courant de cette année.

L'élaboration du cadastre des sites pollués est en cours et son achèvement devient urgent. En effet, il pourrait devenir un outil de promotion économique. Les entreprises ne veulent pas prendre de risque lors du choix de leur implantation; sachez simplement que l'assainissement de la zone Lully a coûté plus de 2,5 millions de francs.

Pour le Bureau des autoroutes (BAR), il est à relever que la réduction du personnel due à la fin des travaux de construction des autoroutes dans le canton va se faire d'une manière relativement douce. La réduction d'environ 50 % des effectifs va prendre deux à trois ans et ce sont environ 20 à 25 postes qui seront supprimés par des départs à la retraite non compensés, en essayant de favoriser, pour autant que le profil corresponde, les candidatures issues du BAR lors de la mise au concours de places vacantes dans d'autres services de l'Etat. Et à ce jour, on peut dire que 10 personnes seront licenciées dans les trois ans. Ces personnes sont averties et ce sont essentiellement des personnes qui ont un âge où il est facile de retrouver de l'embauche sur le marché du travail.

Jean-Pierre Galley (*PDC, GR*). Après des études qui ont duré fort longtemps pour trouver une bonne solution, le Grand Conseil a voté, en septembre 1997, un projet routier pour améliorer les conditions de circulation et de sécurité routière en haute Gruyère, sur le territoire de l'ancienne commune de Montbovon. Une première étape a été réalisée et il faut le reconnaître, bien exécutée sur tous les plans.

Aujourd'hui, la deuxième étape citée dans le compte rendu, en page 9, a été mise en soumission et pourrait, semble-t-il, être mise en chantier. Mais si je me réfère à ce que rapporte la presse, il semble que cela ne soit pas le cas, puisque le prix des travaux tiré des soumissions dépasse le coût estimé par les études. Qu'en est-il de ce projet? Est-il vrai que le problème du surcoût trouverait une solution dans une nouvelle étude qui pourrait aboutir à un rétrécissement de la chaussée et des accotements, ainsi qu'à la disparition de certaines options? Ainsi, le projet pourrait être dévalorisé. En fait, quel est l'état de la situation et quelles sont les intentions de la Direction des travaux publics par rapport à ce projet?

Le Rapporteur. Les questions s'adressant à M. le Commissaire, je lui donne la parole.

Claude Lässer, Directeur des travaux publics. M. Galley a évoqué le projet de Montbovon. Ce qu'il a dit correspond à la réalité. Concrètement, les rentrées de

soumissions pour la première étape correspondaient au devis. Lors de la rentrée des soumissions pour la deuxième étape, les soumissions divergeaient très largement du devis qui avait été réactualisé pour tenir compte aussi des expériences faites dans la première étape. Nous avons deux possibilités: soit, il fallait «simplement» venir demander un crédit complémentaire, soit il fallait reprendre le projet pour voir si l'on pouvait économiser pour arriver à conserver le projet dans le crédit accordé par le Grand Conseil mais, de toute façon, il fallait bloquer, on ne pouvait pas attribuer des travaux avec de pareils écarts. C'est cette option que nous avons prise consistant à examiner toutes les économies possibles, notamment en redimensionnant certains aspects du projet, en matière de largeur de route par exemple. J'aimerais rappeler que l'on est au-delà de Montbovon, que l'on peut considérer qu'il s'agit d'une route de montagne et qu'un redimensionnement de la largeur peut tout à fait se justifier. On en est là et dès qu'on aura terminé, on fera une nouvelle mise en soumission et on espère bien que cette deuxième étape peut être lancée d'ici à la fin de l'année.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES

Solange Berset (*PS, SC*), **rapporteur**. Pour les comptes 2001 de l'Instruction publique et des affaires culturelles, on constate au compte de fonctionnement un excédent de charges de 303 170 506 francs contre 301 097 830 francs prévus au budget. Au vu des comptes qui se sont avérés meilleurs que prévus, il a été mis en provisions deux montants de 2 millions de francs.

Le premier concerne le centre de charges 3200, position 380.007: 2 millions de francs ont été mis en provisions afin de gérer les subsides de formation sur une année civile, comme cela se fait dans les autres cantons et non plus sur une année scolaire.

C'est également dans ce centre de charges, sous la position 309.00 «Formation continue des enseignants» qu'ont eu lieu les malversations financières de l'ancien chef de service de l'enseignement primaire. Les membres de la Commission des finances et de gestion ont pris connaissance du mode opératoire utilisé par l'ex-chef de service et diverses mesures ont été prises afin de tenter d'éviter ce genre de problèmes: contrôles des opérations financières, autorisations de la Trésorerie et surveillance accrue de la part du Secrétaire général de la Direction.

Dans l'enseignement pré-scolaire, on constate une augmentation de 90 000 francs pour les appuis, suite à des effectifs plus élevés dans les classes et du fait également que les appuis dispensés par le Service éducatif itinérant ne sont plus pris en charge par l'OFAS.

Au niveau de l'enseignement primaire, il y a 1 604 782 francs de moins que ne le prévoyait le budget. Ceci est

dû notamment à moins 200 000 francs pour le recyclage des enseignants, à moins 300 000 francs pour les transports scolaires, à moins 200 000 francs pour le personnel enseignant des activités créatrices et à moins 300 000 francs dans les primes de fidélité et gratifications d'ancienneté.

Le second montant concerne le centre de charges 3210 «Cycles d'orientation», où l'on retrouve un versement aux provisions de 2 millions de francs en vue de rattraper le retard des subventions octroyées pour la construction des cycles d'orientation. Dans ce centre de charges, il y a également une augmentation de 2 285 592 francs de plus qu'au budget, car il a fallu ouvrir 10 nouvelles classes.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Voici deux indications au sujet des provisions: s'il est exact que le montant de 2 millions de francs pour les subsides de formation nous permettra de nous mettre à l'année civile, cela permettra avant tout que les parents touchent ces subsides en début d'année scolaire, voire dès le mois d'octobre lorsque les décisions auront été rendues et non plus, comme c'est le cas maintenant, en début d'année civile, puisque nous devons attendre le vote du budget. Cela nous permettra donc de pouvoir faire face, pour ces familles-là, à des besoins accrus dans le domaine du financement lorsque les dépenses ont lieu. Cette provision de 2 millions de francs permettra d'obtenir un montant identique de la part de la Confédération, ce qui nous permettra d'ajouter ce montant également aux subsides.

Quant aux provisions pour le domaine des CO, malheureusement, il ne permettra pas de rattraper le retard, mais de diminuer un peu les délais de paiement de subventions que les communes attendent.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES AFFAIRES CULTURELLES

Solange Berset (PS, SC), rapporteur. Chacun a pu prendre connaissance du compte rendu. Ce document nous donne des informations précieuses sur les différents services. J'ai noté particulièrement que dans les cycles d'orientation alémaniques, une pénurie de personnel enseignant se fait sentir; qu'au Collège Saint-Michel, des travaux de réfection de la cafétéria sont en cours pour permettre d'accueillir les jeunes. Au Collège Sainte-Croix, on constate un manque de locaux et la possibilité d'utiliser la villa Gallia est à l'étude; à Gambach, une étude est également en cours en vue du rachat de la propriété. En ce qui concerne la Haute école pédagogique, le conseil de direction a été désigné par le Conseil d'Etat et le premier cours préparatoire connaît un succès qui dépasse les prévisions, puisque 29 personnes de langue française et 14 de langue allemande sont en formation. Le Service de

l'orientation scolaire est un service qui est sous mandat de gestion publique et nous avons, dans le cadre de la Commission des finances et de gestion, visité ce service. Nous avons pu constater qu'en fait, de nombreux problèmes, essentiellement d'ordre administratif, pour cause de surcharge, ont été causés par l'introduction de cette Nouvelle gestion publique. On a été surpris d'apprendre que les différents cycles d'orientation disposant sur place de l'orientation scolaire ne sont pas reliés par l'informatique au central de Fribourg, d'où la nécessité de reprendre systématiquement toutes les données administratives.

D'autre part, nous aurons une discussion plus approfondie avec le responsable de la Nouvelle gestion publique, afin de faire un bilan intermédiaire et nous vous en rapporterons, bien sûr, les résultats.

Pour terminer, j'aimerais mentionner que nous recevrons, sous peu, un rapport émanant du groupe de travail qui est actuellement sous la responsabilité de M. Pittet, Directeur de l'économie, suite à la demande de mettre en réseau le relais technologique du Plateau de Pérolles et l'Institut Polygone qui, en fait, ont les mêmes objectifs. Un rapport suivra prochainement.

Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Une remarque sur les effectifs, ce qui vous explique les importants travaux que nous avons en projet ou en réfection: nos élèves des écoles enfantines et primaires, des CO, des collèges et de l'ECDD sont au nombre de 36 388 au cours de la présente année scolaire, soit 524 de plus que l'année dernière. Ces élèves se répartissent dans 1159 classes et sont pris en charge par 2503 équivalents plein temps d'enseignants.

Si le nombre d'enfants – et nous sommes en train de calculer les effectifs pour la législature qui commence – tend maintenant à se stabiliser, voire à diminuer un peu, il n'en demeure pas moins que les effets de ces accroissements d'effectifs, après s'être faits sentir dans les degrés primaires, vont provoquer des ouvertures de classes dans les cycles d'orientation, puis dans les filières du degré secondaire supérieur II. Le canton de Fribourg va donc être appelé à investir dans la formation et vous avez entendu le rapporteur de la commission vous parler des projets que nous avons pour Gambach et Sainte-Croix, et cette constatation ne manquera pas de se manifester concrètement dans les prochains budgets et dans le plan financier.

Claude Chassot (Ouv, SC). Le groupe Ouverture a parcouru le compte rendu de la Direction de l'instruction publique et a porté une attention particulière au projet d'intégration des enfants handicapés physiques et psychiques à l'école ordinaire de notre canton, projet pris en charge par le Centre éducatif scolaire de la Glâne.

Il est bien entendu que les institutions spécialisées de notre canton (Buissonnets, Institut Saint-Joseph...etc.) répondent à des cas lourds ou spécifiques. Pour les autres élèves scolarisables, il y a lieu de poursuivre cette intégration de 23 élèves pris en charge en 2000 à 46 en 2001. Nous demandons cependant que les intervenants des services auxiliaires prennent conscience de ce nouveau projet. Nous nous interrogeons sur le

fait qu'en Gruyère, 4 à 5 élèves sont pris en compte par cette démarche, alors qu'actuellement, les classes d'enseignement spécialisé de ce même district croulent sous les afflux de fiches de signalement. Est-ce que tous les acteurs de ce nouveau projet sont véritablement acquis à cette nouvelle formule d'intégration? C'est la question que nous nous posons.

André Ntashamaje (*PS, GR*). Merci d'avoir essayé de prononcer mon nom! Je m'adresse à M^{me} la Conseillère d'Etat; je ne représente pas le groupe, mais c'est simplement une expérience personnelle: l'année passée, j'étais intervenu pour les classes trop élevées, soit jusqu'à 31 ou 32 élèves (le maximum est 25) et il y a eu un effort réel; ces classes surtout à l'Ecole cantonale de degré diplômé (ECDD), sont des classes qui sont relativement faibles et si on augmente le nombre, évidemment qu'on les pénalise davantage. Alors, dans les recyclages, pour être plus efficaces, l'ECDD de Bulle a essayé de collaborer avec l'ECDD de Fribourg. Ainsi, j'ai constaté que dans la section de l'anglais, nous avons 4 heures – ce que je ne regrette pas, bien sûr, parce qu'on peut faire quelque chose en 4 heures – alors que les élèves de Fribourg ont 2 heures/semaine pendant trois ans. Alors, en 2 heures, je ne sais pas ce qu'on peut faire réellement, sauf s'il y a des miracles. Alors, Madame la Conseillère, vous ferez un effort, puisque les comptes sont bons.

Le Rapporteur. Je ne peux pas répondre aux questions posées par M. Chassot au sujet de l'intégration des enfants handicapés. Mais, je pense que cela mérite des informations complémentaires et peut-être que M^{me} la Directrice en a.

Concernant la question de M. Ntashamaje, là, je constate qu'il s'agit plutôt d'un problème d'horaire propre à chacune des écoles et je ne sais pas si M^{me} la Directrice a d'autres informations.

La Directrice de l'instruction publique et des affaires culturelles. Pour répondre à M. Chassot, le concept d'intégration est un concept qui date de 1999. Il a été reconnu comme modèle par l'OFAS et il a pour but d'intégrer les enfants handicapés dans les classes ordinaires. Pour la partie francophone du canton, c'est exact que ce sont, pour l'année scolaire, 46 enfants qui ont été scolarisés et pour la partie alémanique, 39. Cette scolarisation des enfants handicapés dans les classes ordinaires demande un certain nombre d'appuis. Si vous vous souvenez, c'est quand même un des buts que nous avons inscrits aussi dans l'enseignement spécialisé de tenter cette scolarisation dans les classes ordinaires. Il est exact que pour l'année scolaire qui s'ouvrira, nous avons reçu un nombre assez important de demandes, mais ce phénomène n'est pas seulement lié au conseil d'intégration, il est lié à l'ensemble de l'enseignement spécialisé où la problématique est identique, à savoir un plus grand nombre d'enfants que nous devons scolariser. Nous sommes en train d'essayer de trouver une solution, d'entente d'ailleurs avec la Direction de la santé publique, puisque les institutions spécialisées dépendent de cette Direction. C'est vrai, je ne vais pas le cacher, que c'est pour nous un souci de pouvoir trouver la meilleure solution possible

pour ces enfants, pour leur donner également une certaine égalité de chances par rapport à d'autres. Nous avons aujourd'hui, je vais aussi le dire de manière très transparente, des enfants handicapés physiques qui sont scolarisés aux Buissonnets. Ce n'est pas le vrai lieu de scolarisation pour eux, puisque ce n'est pas le même type de handicap que celui dont s'occupent les Buissonnets actuellement, mais chaque district connaît une situation un peu différente et nous cherchons, avec l'ensemble des institutions spécialisées, une solution; prochainement, nous aurons une réunion avec la commission qui est chargée aussi d'examiner le concept d'intégration pour trouver cette solution.

Quant à la remarque de M. Ntashamaje, j'aurais envie de lui dire que je ferai un effort si le budget est bon et pas seulement si les comptes sont bons et que je me rends bien compte de la difficulté. Je dois dire, et il le sait lui-même pour être enseignant à l'ECDD, que l'Ecole de degré diplômé est une école qui connaît un immense succès depuis deux ou trois ans et c'est évidemment lié à la maturité professionnelle dans le domaine santé / social; c'est évidemment lié à la prochaine ouverture de la HES santé / social, puisque cette école y donnera accès. Donc, c'est pour nous aussi une école importante puisqu'elle permettra de former les collaborateurs et collaboratrices qui, ensuite, travailleront dans le domaine où l'Etat sera l'employeur principal, le domaine santé / social. Nous devons voir un peu quel effort nous pouvons faire dans les programmes, mais il va de soi que nous ferons un effort dans les branches principales pour ces élèves-là. J'espère qu'avec cette réponse-là, M. Ntashamaje pourra se satisfaire des indications.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2001

FINANCES

Ursula Krattinger-Jutzet (*PS, SE*), rapporteur. Les comptes des Finances 2001 affichent, tant aux recettes qu'aux dépenses, des nombres qui se distancent assez considérablement du budget 2001 et des comptes 2000. Il s'agit de 65 millions de francs aux dépenses et de 60 millions de francs aux recettes. La raison principale provient de l'apport par prêts, on l'a déjà dit, des 40 millions de francs des EEF qui viennent gonfler recettes et dépenses des investissements au compte 3775. A cela s'ajoute pour les charges, une provision de 10 millions de francs pour risques encourus à l'occasion du passage à la taxation annuelle.

L'excédent de recettes de 748 millions de francs est en retrait de 10 millions de francs par rapport aux comptes 2000 et de 2 millions de francs par rapport au budget 2001. L'explication est qu'il y a 30 millions de francs de moins en recettes de trésorerie dus essentiellement pour 25 millions à la formidable diminution de la part de l'Etat aux impôts anticipés. Ces recettes ont chuté bien au-delà d'une estimation budgétaire prudente de 19,5 millions de francs.

Quant aux charges, elles ont augmenté passant de 138 millions de francs à 204 millions de francs. Si l'on enlève les 40 millions de francs des EEF, il reste 26 millions de francs qu'il faut aller chercher pour 6 millions au Service des contributions, une provision dont on a déjà parlé de 10 millions (non budgétisés) d'impôts en partie compensés par des dépenses moins importantes de presque 3 millions de francs d'impôts recouverts sur les 10 millions irrécouvrables. Il faut ajouter à cela des amortissements et des versements à diverses provisions.

Notons enfin que 148,5 millions de francs nous viennent de la répartition de la manne fédérale, alors que nous n'en attendions que 131 millions de francs.

Urs Schwaller, Directeur des finances. J'ai trois remarques complémentaires à faire; deux se rapportent aussi à deux questions qui m'ont été posées hier et où j'ai répondu et où je vais confirmer ce qui a été dit. La première remarque concerne les EEF, soit les 40 millions de francs dont il a été question à plusieurs reprises hier et ce matin. Ces 40 millions de francs figurent dans le rapport annuel (non pas de 2000, mais de 1999 déjà) soumis au Grand Conseil en septembre 2000 et nous avons alors donné l'explication suivante: «L'attribution de 40 millions de francs en faveur de l'Etat est portée au bilan sous la forme d'un passif transitoire qui sera transformé lors du changement prévu de structure juridique en créances de l'Etat envers les EEF. En cas de maintien de la structure actuelle, ce montant sera affecté à la réserve spéciale.» Donc, vous avez eu connaissance de ce montant et le montant a été effectivement transformé en prêt au moment de l'acceptation de la loi par les Fribourgeois.

Deuxième remarque: M^{me} Berset m'avait posé encore la question concernant le remplacement en cas de congé maternité ou d'absence de longue durée pour maladie ou accident. Je vous ai dit que je ne savais pas s'il y avait une directive. Effectivement, il y a eu une directive en 1991 ou 1992 qui a été prise un peu dans l'idée de faire des économies. Depuis lors, je confirme ce que je vous ai dit hier, une pratique s'est instaurée au vu des besoins et nous analysons cas par cas.

Qu'en est-il maintenant du congé maternité qui est de 16 semaines en droit public ou de 8 semaines en droit privé? Si le besoin est démontré, le remplacement peut avoir lieu jusqu'à la moitié du congé, c'est-à-dire la moitié du taux d'activité sur toute la durée ou l'entier du taux d'activité sur la moitié de la durée. Nous remplaçons donc.

Pour ce qui est des absences prolongées en raison de maladie ou d'accident, la pratique est la suivante: sur la base d'un certificat médical laissant apparaître la certitude d'une absence prolongée après le délai de carence d'un à trois mois, le remplacement peut aller jusqu'à la totalité du taux d'activité dans la mesure où la nécessité est démontrée. Dans certains cas extrêmes, le temps de carence doit être réduit au temps nécessaire à trouver la personne remplaçante. Ce que je viens de dire s'applique à l'administration, aux services techniques ou d'entretien. Pour les enseignants, il va de soi que le remplacement est, dans tous les cas, à cent pour cent, même pour de courtes durées.

Dernière remarque: à plusieurs reprises, ces derniers jours, voire ces dernières semaines, j'ai été abordé en ce qui concerne les compétences financières. Qu'en est-il? Brièvement, un rappel des dispositions légales: la loi sur les finances, à ses articles 44 alinéa 3 et 45 alinéa 3, précise que le Conseil d'Etat et les Directions sont compétents pour déléguer dans un règlement la façon dont il est possible d'engager les dépenses prévues au budget et signer les ordres de paiement. Le chapitre 6 du règlement de la loi sur les finances consacre 13 articles à la définition de détail, c'est dire que cette question a été prise au sérieux. Il s'agit plus particulièrement de la signature des ordres de paiement: la pratique de la signature collective à deux est obligatoire et généralisée à l'Etat de Fribourg. Le règlement prévoit, comme règle générale, que le chef de service et son suppléant sont compétents pour signer les ordres de paiement égaux ou inférieurs à 50 000 francs. Au-dessus de ce montant, c'est-à-dire de 50 000 francs, la signature du chef de Direction est requise en plus de celle du chef de service. Le chef de Direction et conseiller d'Etat a la possibilité de déléguer tout ou partie de cette compétence à son secrétaire général ou à son chef administratif. Pour toutes les unités administratives des Directions, l'inventaire des personnes autorisées à signer les ordres de paiement a été établi et mis régulièrement à jour. Sur cette base, au niveau de la Direction des finances, la comptabilité générale s'assure, avant comptabilisation et paiement, que les factures transmises ont bien été signées conformément aux compétences en matière de signature arrêtées par la Direction concernée. En revanche, compte tenu du nombre de factures traitées, il n'est pas possible, à ce stade, de procéder à des vérifications matérielles et effectives de la facture soumise au paiement. Ce contrôle dit «matériel» doit être effectué obligatoirement en amont par la personne directement concernée par la facture et la mieux à même d'en vérifier le bien-fondé et la réalité.

Dernière remarque: même si l'on renforçait sensiblement le personnel à disposition, tant dans les Directions qu'à la Direction des finances, rien ne permet de dire que l'on pourrait mettre plus rapidement le doigt sur les cas de faux et d'astuces avérés où l'auteur d'un délit trompe la confiance mise en lui et utilise des stratagèmes pour induire en erreur et échapper aux contrôles. Cependant, il est vrai qu'un renforcement du nombre de contrôles, qui passe par le recours à du personnel supplémentaire, aurait pour conséquence d'accroître l'effet prévention en la matière. Dans ce contexte, nous sommes en train de réfléchir s'il ne serait pas nécessaire de renforcer aussi la Direction des finances.

C'est ce que je tenais à vous dire suite à plusieurs interventions de certains d'entre vous.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

BILAN

Ursula Krattinger-Jutzet (PS, SE), rapporteur. Je n'ai pas de commentaire.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

DIRECTION DES FINANCES

Urs Schwaller, Directeur des finances. Rien à ajouter si ce n'est que nous allons revoir pour l'année prochaine le rapport concernant le Centre informatique qui est devenu très technique et avec pas mal d'abréviations; j'ai pris note de certaines remarques qui ont été faites en ce qui concerne la possibilité de comprendre et de saisir immédiatement toutes les abréviations en matière informatique.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Banque cantonale de Fribourg

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Ursula Krattinger-Jutzet (PS, SE), rapporteur. Le bilan de la Banque cantonale est passé de 7,940 milliards de francs à 8,051 milliards de francs, soit une augmentation de 111 millions de francs. C'est la huitième fois consécutive que la Banque augmente son bilan et ceci malgré une année difficile liée aux événements connus de tous. Les fonds propres de la Banque se sont encore accrus pour se monter à 555 millions de francs, soit une amélioration d'environ 55 millions de francs par rapport à l'année passée. Les taux de couverture progressent de 143 % à 151,2 %. L'année comptable 2001 se solde par un bénéfice brut de 84,3 millions de francs et un bénéfice net de 35,1 millions de francs, en hausse de 10,5 % par rapport à l'année précédente.

La répartition du bénéfice s'est faite de la manière suivante: attribution à la réserve de 23 millions de francs, versement à l'Etat de 12 millions de francs qui seront mis aux comptes 2002 de l'Etat, report de 238 000 francs. Le personnel se monte à 453 personnes représentant 416 emplois à temps complet.

La vérification des comptes a été entreprise par un organe spécialisé de révisions bancaires. Le rapport confirme la conformité de la tenue des comptes avec les règles admises dans la loi suisse et les statuts de la Banque.

La Commission des finances et de gestion vous propose d'approuver les comptes 2001 de la Banque cantonale.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Quelques remarques complémentaires: l'année 2001 a également été marquée par la création par Swisscom et par les huit Banques cantonales dont la BCF, partenaire du groupe AGI Holding SA, de la Société informatique Swisscom IT Services SA.

Deuxième remarque: à l'actif, vous l'avez vu, le total des crédits ascende maintenant à 7,2 milliards de francs, hausse due aux créances hypothécaires.

Au passif, les dépôts de la clientèle se montent également à 4 milliards de francs. La hausse des obligations de caisse et l'obligation des autres engagements envers la clientèle compensent le léger tassement de l'épargne. Effectivement, il y a eu moins 1,2 %.

Pour ce qui est du produit, on peut dire que le total des produits marque un nouveau record. Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a été influencé par la baisse des opérations de courtage due à l'évolution défavorable des marchés boursiers.

Pour ce qui est des charges, on peut dire que les charges d'exploitation qui progressent de 5,1 millions de francs à 81,4 millions de francs reflètent la ferme volonté de la Banque de perfectionner son système informatique et d'augmenter son effectif afin d'accroître encore la qualité de ses services à la clientèle.

Pour ce qui est du bénéfice brut, il s'élève à 84,3 millions de francs, en hausse de 4,5 millions de francs ou de 5,6 %. 22,3 millions de francs ont été attribués à l'ensemble des provisions.

De plus, des amortissements de 9,1 millions de francs ont pu être réalisés.

Je tiens à souligner que les provisions pour risques de défaillance sur débiteurs représentent le 3,4 % du total des crédits sans les corporations de droit public. Dans ce domaine, notre Banque cantonale a une approche très prudente. Effectivement, depuis 1993 déjà, elle pratique le système des provisions individualisées par bâtiment.

L'importance des montants des produits et charges extraordinaires découle, pour la première fois, de l'application des normes RPC, c'est-à-dire des recommandations relatives à la présentation des comptes. Il s'agit là des normes minimales pour l'établissement des comptes de sociétés cotées à la bourse suisse.

Les réserves pour risques bancaires généraux augmentent de 15 millions de francs, soit à 263 millions de francs. L'ensemble des fonds propres s'élève maintenant à 544 millions de francs, c'est-à-dire 38 millions de francs de plus que l'année passée. Le taux de couverture est ainsi de 171,2 %.

Lors de sa séance, au mois de janvier, le conseil d'administration avait arrêté les comptes présentés et il propose au Grand Conseil la répartition suivante du bénéfice de l'exercice 2001: vous avez le versement à la Trésorerie de 12 millions de francs (ces dernières années et chaque année, nous avons augmenté de 500 000 francs); l'attribution au fonds de réserve est de 23 millions de francs et le report à nouveau de 70 032 francs. Au total, vous arrivez à nouveau au bénéfice de l'exercice qui est de 35 070 032 millions de francs.

Comme M^{me} le Rapporteur l'a dit, les comptes ont été examinés une fois par l'organe interne de la Banque et par l'entreprise Arthur Andersen de Genève. Les détails de cette révision devraient nous parvenir d'ici deux mois.

Il y a un mois, une discussion a eu lieu entre des représentants de la Commission fédérale des banques et la Direction générale et là également, il n'y a pas eu de remarques particulières.

En tant que Directeur des finances, je recevrai dans le courant de l'été, je pense comme chaque année, une confirmation de l'organe extérieur et évidemment, par

la suite, de la Commission fédérale des banques qui surveille aussi la gestion de notre Banque cantonale.

– Au vote, ces rapport et comptes sont approuvés par 88 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat

RAPPORT ET COMPTES POUR L'AN 2001

Ursula Krattinger-Jutzet (PS, SE), rapporteur. L'année 2001 qui à plus d'une reprise, s'est vu attribuer le titre d'annus horribilis, se reflète dans le résultat de la Caisse de pension de manière bien plus marquée que dans le reste des comptes de l'Etat et des institutions. Malgré une débâcle sur le marché des titres, la Caisse boucle avec un résultat mince, mais favorable de 1,717 million de francs. Notons encore que dans ce climat morose, le bilan a tout de même augmenté de 20 millions de francs, passant à 1,651 milliard de francs. On l'a dit, le plus grand problème de l'année a été l'évolution des titres. Ainsi, leur valeur totale est-elle tombée de 620 millions de francs en 2000 à 593 millions de francs à fin 2001, perdant 5,6 % de la valeur de fin 2000. Une réserve de 80 millions de francs a été constituée pour couvrir les risques de fluctuation de cours. Il a fallu, pour améliorer le résultat, puiser à hauteur de 48 millions de francs, c'est-à-dire que si l'initiative de cette réserve a été heureuse, on espère que l'année 2002 ne verra pas une pareille Berezina, sans quoi la réserve n'y suffira plus.

Le comité de la Caisse de pension mène pourtant une politique de placement sage. Il s'est donné des règles dans les placements qui mettent la Caisse à l'abri de grosses déconvenues, mais qui ne peuvent nous garantir que des bénéfiques.

Signalons que l'actuaire établira un nouveau bilan technique en 2002, ce qui permettra au comité d'affiner une stratégie de placement pour ces prochaines années.

Quant aux affiliés, ils passent de 14 670 à 15 000, soit 330 de plus.

La Commission des finances et de gestion a pris connaissance du rapport de l'organe de vérification de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et elle vous propose d'approuver ce rapport.

Urs Schwaller, Directeur des finances. Pour la Caisse de pension, voilà quelques remarques complémentaires: à la fin 2001, la Caisse de pension gérait des actifs s'élevant à un montant total au bilan de 1,651 milliard. Vu la mauvaise performance des titres, résultant notamment du marché boursier des actions en Suisse, mais aussi à l'étranger, la Caisse a enregistré un rendement net de moins 0,42 %. Comme M^{me} le Rapporteur l'a dit, la politique financière menée par la Caisse peut être considérée comme une politique prudente quand même. Il y a trois ans, nous avons eu recours à un consultant externe. Celui-ci conseillait effectivement à la Caisse de pension la mise en place d'une stratégie d'allocations et nous recevons aussi, mois par mois, un rapport concernant la capacité de la

Caisse de pension à mener la politique définie il y a deux ou trois ans.

Tous les placements financiers sont attribués en mandats directs auprès de six banques et j'étais très content, l'année passée, vu aussi les résultats, que la Caisse ne gère plus ses mandats directs, ce qui était encore le cas il y a quatre ou cinq ans. Nous avons maintenant attribué tous les mandats à six banques, à des spécialistes, mais qui, très souvent, n'ont pas non plus battu le marché.

Le choix des titres devra être conforme aux directives données par la Caisse, directives qui se réfèrent effectivement à la stratégie définie avec les consultants.

Suite aux résultats 2001, l'allocation stratégique devra être analysée sous l'angle des résultats du bilan technique à établir par l'actuaire de la Caisse. Il s'agit de M. Pittet de Genève. Nous lui avons demandé de nous établir un tel bilan dans le courant de l'année 2002, sur la base de la situation fin 2001. Pour l'année prochaine, nous avons prévu ensuite une étude plus approfondie.

Pour ce qui est des réserves: ces dernières années, nous avons constitué des réserves. Il y a lieu de relever que la Caisse de pension dispose encore de réserves de fluctuation de cours de 31 millions de francs qui devraient lui permettre de maintenir l'allocation définie à ce jour.

Pour le parc immobilier, nous avons constitué une réserve de 40 millions de francs que nous n'avons pas touchée, c'est-à-dire qu'au total, nous avons des réserves de 71 millions de francs.

Dans le courant 2002 ou 2003, une étude au niveau des actifs devra également confirmer ou infirmer la stratégie actuelle des placements.

Je termine en vous disant que les engagements envers les bénéficiaires des pensions et des rentes sont évidemment couverts à cent pour cent par les réserves. Les engagements envers les bénéficiaires actuels augmentent en raison de la longévité accrue des pensionnés. Il faudra en tenir compte dans le prochain rapport actuariel.

L'accroissement substantiel du nombre des cas d'invalidité: ce matin, j'ai fait sortir la liste et nous avions eu en 2001, des pensions d'invalidité payées pour un montant qui dépasse les 5,5 millions de francs (cela concerne 249 personnes) et nous avons dû constituer des réserves mathématiques pour les invalides de 96 millions de francs, ce qui constitue une augmentation de + 13 millions de francs par rapport à l'année 2000 ou + 25 millions de francs par rapport à l'année 1999, ce qui nous cause quelques soucis, mais effectivement, nous sommes tributaires des décisions prises, d'une part par le médecin, d'autre part par l'Assurance-invalidité sur le plan fédéral.

Il faut aussi dire que la prise de retraites anticipées dès l'âge de 60 ans nous oblige à augmenter les réserves. Nous allons analyser également ce dossier-là dans le rapport actuariel.

Et finalement, il y a l'indexation de l'ensemble des pensions et des rentes introduite dans la loi par le Grand Conseil en 1994 et nous avons adapté les rentes conformément à la loi de 1,9 %.

C'est ce que je tenais à vous dire. Nous allons donc dans les semaines, dans les mois à venir, prévoir non

seulement l'allocation, mais à mon avis, il faudra aussi revoir l'un ou l'autre point de la Caisse de pension qui, je vous rappelle, a été totalement révisée en 1993.

Solange Berset (PS, SC). Le groupe socialiste prendra acte du rapport relatif aux comptes de la Caisse de prévoyance de l'Etat. Nous déplorons cependant la perte de près de 70 millions de francs due au placement boursier par rapport aux comptes 2000. On va me répondre que dans certains cantons, la perte a été beaucoup plus importante. Certes, mais «comparaison n'est pas raison» et ce n'est pas parce que l'on a connu des bénéfices qu'il faut minimiser le fait d'avoir des pertes importantes. Nous demandons qu'à l'avenir, l'on diminue la part prévue pour la spéculation et les placements en action. La plus grande attention est de rigueur, puisque cet argent appartient aux collaborateurs de l'Etat et qu'il nous appartient de préserver leur rentes.

Le Directeur des finances. Evidemment, je déplore aussi ces pertes boursières. Je ne vais pas vous faire la comparaison avec les autres cantons, mais j'aimerais quand même vous rappeler deux points.

Jusqu'en 1995, voire 1996, la Caisse n'était pas engagée sur des marchés boursiers, par le biais d'actions. En 1994 ou 1995, il y a eu un investissement de 100 millions de francs dans les FTI, c'est-à-dire pour des obligations étrangères. Une perte, la première année de 34 millions de francs qui, depuis lors, a été reprise. Nous avons même eu des rendements assez favorables avec ces obligations sur les marchés étrangers. En 1996, nous avons aussi commencé à investir dans les actions suisses, européennes, voire sur le plan mondial. En 1998, l'actuaire nous a dit: «Nous sommes d'avis que la Caisse pourrait faire mieux en matière de rentabilité de ses placements», parce qu'à ce moment-là, nous avions une rentabilité de 5 % et les autres caisses entre 10, 15 ou 20 % et on a dit: «Engagez-vous aussi dans ce secteur-là.» Nous avons alors fait appel à Complementary – parce que nous ne voulions pas prendre la responsabilité –, ce consultant spécialisé, pour mettre en place une stratégie qui se distingue entre, d'une part ce que nous plaçons dans les actions et d'autre part les obligations. Nous avons eu de bons résultats, voire excellents parce que les réserves constituées ces dernières années, ces 80 millions de francs par exemple, l'ont été justement sur des actions et nous avons eu des taux de rentabilité de 6 à 7 %. L'année passée n'a pas été bonne; pour cette année, j'ai vu qu'on a repris 1,3 %, j'ai vu cela dans les actions par rapport à la fin de l'année. Evidemment, j'espère qu'on pourra reprendre un peu sur les marchés. Je n'exclus pas aussi, au lieu d'avoir pour ce portefeuille des actions une gestion trop active, d'avoir une gestion passive et de nous référer directement et uniquement à l'indice SMI. Nous suivons donc de très près et nous n'allons pas augmenter la part des actions, mais je suis assez confiant que d'ici à la fin 2003, nous retrouverons la rentabilité dans ce domaine-là. Mais je ne vous cache pas que si on devait avoir une deuxième fois une année boursière aussi mauvaise que l'année passée, cela nous poserait des problèmes au point de vue des réserves.

Je suis d'accord avec vous et j'ai pris acte, mais tout seul, je ne peux pas battre ce marché de la bourse.

– Au vote, ces rapports et comptes sont approuvés par 98 voix sans opposition. Il y a 3 abstentions.

– L'examen de ce chapitre des rapport et comptes est ainsi terminé.

Comptes généraux de L'Etat pour l'an 2001

RÉCAPITULATION

Jean-Louis Romanens (PDC, GR), **rapporteur général.** Je constate que la modification qui avait été proposée aux comptes 2001 a été rejetée, aussi, je vous invite, au nom de la Commission des finances et de gestion d'accepter les comptes 2001 tels que présentés.

Projet de décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2001

Rapporteur général: **Jean-Louis Romanens** (PDC, GR).

Commissaire du Gouvernement: **Urs Schwaller, Directeur des finances.**

Le Président. L'entrée en matière concernant ce chapitre ayant déjà été acquise hier, nous passons directement à la lecture des articles et vous les trouvez à la page 51 du fascicule des comptes.

ARTICLES PREMIER ET 2, TITRES ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, par 89 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebi (UDC/LA), Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann (PLR/BR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Berset (PS/SC), Betticher (PDC/FV), Beyeler (PCS/SE), Bohr (— /SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Brönnimann (UDC/SC), Brünisholz (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Bussard (PLR/GR), Cardinaux (UDC/VE), Castella C. (Ouv/GR), Chassot C. (Ouv/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Conti (PS/SE), Corminbœuf (PS/BR), Cotting C. (PLR/SC), De Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PCS/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Friolet (PLR/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Godel (PDC/GL), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Heiter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Keller (PDC/LA), Krattinger (PS/SE), Laufer (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Löttscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Menoud (PDC/GR), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Ntashamaje (PS/GR), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Raemy H.

(PS/LA), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens J. (PLR/GR), Roubaty (PS/SC), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schuwey (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Stempfel (PDC/LA), Stocker (PDC/LA), Tettü (UDC/LA), Tschopp (PS/SE), Virdis Yerly (PLR/SC), Vonlanthen R. (PCS/SE), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 89*

Se sont abstenus:
Romanens A. (PS/VE), *Total: 1*

Compte rendu du Conseil d'Etat pour l'an 2001

Vote final

Aucune remarque à formuler.

– Au vote final, ce compte rendu est approuvé par 96 voix sans opposition. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebi (UDC/LA), Audergon F. (PLR/GR), Audergon W. (PDC/GL), Bachmann (PLR/BR), Bapst M. (PDC/SE), Bavaud (PS/FV), Berset (PS/SC), Betticher (PDC/FV), Beyeler (PCS/SE), Bohr (—/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgnecht (PDC/FV), Brönnimann (UDC/SC), Brünisholz (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Burri (PCS/SE), Bussard (PDC/GR), Cardinaux (UDC/VE), Castella C. (Ouv/GR), Chassot C. (Ouv/SC), Clément P.-A. (PS/FV), Collaud E. (PDC/BR), Conti (PS/SE), Corminboeuf (PS/BR), Cotting C. (PLR/SC), De Buman (PDC/FV), Demierre (PS/GR), Deschenaux (PDC/GL), Duc (Ouv/BR), Ducotterd (PDC/SC), Emery (PDC/FV), Etter (PLR/LA), Fasel B. (PCS/SE), Fasel J. (PDC/SE), Favre (PLR/VE), Feldmann (PLR/LA), Freiburghaus (PLR/BR), Friolet (PLR/LA), Galley (PDC/GR), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud Jean (PDC/VE), Genoud Joe (UDC/VE), Genoud-Page (PCS/FV), Gex P. (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Godel (PDC/GL), Haenni (PLR/BR), Hartmann (PDC/FV), Haymoz (PDC/SE), Heiter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Keller (PDC/LA), Krattinger (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Losey (UDC/BR), Lötscher (PDC/SE), Magnin (PDC/SC), Masset A. (PDC/GR), Masset C. (PLR/FV), Menoud (PDC/GR), Morand J. (PLR/GR), Morand P. (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry-Kolly (UDC/SC), Piantini (PS/SC), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Pittet (PS/VE), Raemy H. (PS/LA), Rapporteur (—/—), Remy A. (PDC/GR), Remy M. (PS/GR), Rey (PCS/FV), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PLR/GR), Rossier (UDC/LA), Roubaty (PS/SC), Roulin C. (UDC/FV), Schneuwly (PDC/SC), Schnyder (PLR/SE), Schuwey (PDC/GR), Simonet (PLR/LA), Stempfel (PDC/LA), Stocker (PDC/LA), Thomet (PS/SC), Tschopp (PS/SE), Virdis Yerly (PLR/SC), Vonlanthen R. (PCS/SE), Zbinden (PCS/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 96*

Résolution Huguette Piantini (fermeture de l'entreprise Portescap)

(Discussion)

Huguette Piantini (PS, SC). Aujourd'hui, 1^{er} mai, fête du travail, je profite de mon mandat pour lancer un message: je voulais vous demander de chanter l'International, mais il paraît que cela ne se fait pas. Non, chers collègues, j'ai un souci, une préoccupation, il s'agit de l'entreprise Portescap, à Marly. Dans les faits, nous reconnaissons que l'entreprise traverse une

baisse de commandes, une crise importante. Par contre, où nous ne sommes pas d'accord avec la direction, c'est que l'entreprise veut délocaliser une certaine partie du travail qui se fait à La Chaux-de-Fonds et qui pourrait revenir à Marly. Cette délocalisation fait qu'on devrait supprimer 25 postes de travail.

Cette décision de la direction vient en fait des actionnaires. Les actionnaires ne se contentent plus de petits bénéfices. J'ai même entendu dire le directeur: «En délocalisant la production en Asie, même avec 50 % de déchets, on est toujours bénéficiaires». La direction ignore les êtres humains qui sont derrière ces machines et qui font les beaux jours de Portescap depuis 40 ans. Avec les commandes actuelles, le recours au chômage partiel, nous sommes convaincus que cette entreprise est viable. Au nom des travailleurs, des travailleuses que j'ai rencontrés hier soir à Marly, je vous transmets d'ores et déjà leurs remerciements, qui vont également au conseil communal de Marly, au Conseil d'Etat, ainsi qu'à la population de Marly. Et je vous invite, chers collègues, chers amis, à soutenir ma résolution. Je vous remercie.

Charles-Antoine Hartmann (PDC, FV). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la résolution de M^{me} Piantini.

Il considère toutefois que cette résolution apparaît avant tout comme un témoignage de solidarité des membres de ce Parlement à l'endroit de tous les collaborateurs de l'entreprise Portescap touchés par ces décisions; un témoignage de solidarité plutôt qu'une démarche qui pourrait avoir une influence déterminante sur les options des organes dirigeants de cette entreprise confrontée à de très sérieuses difficultés financières, notamment au niveau d'une réduction drastique et durable des carnets de commandes.

Notre groupe, en revanche, reste confiant sur l'action qui a déjà été entreprise et qui continue à l'être par le Directeur de l'économie, assisté des collaborateurs de l'Office de développement économique.

François Audergon (PLR, GR). Le groupe libéral-radical est sensible à la résolution de M^{me} Piantini. Nous invitons les dirigeants de l'entreprise à prendre en considération les aspects humains; sous cet angle-là, nous acceptons la démarche. Par contre, nous ne pouvons ni suivre, ni soutenir les termes de la résolution demandant de renoncer à la fermeture du site de Marly, faute de connaissances plus approfondies. Nous relevons enfin les efforts entrepris par la Direction de l'économie, ainsi que l'exécutif marlinois. Sous cet angle-là, en cette journée, nous sommes solidaires des travailleuses et travailleurs.

Claire Peiry-Kolly (UDC, SC). Conscient que le Grand Conseil n'a aucune influence sur le maintien ou non de cette entreprise sise dans le district de la Sarine, le groupe de l'UDC, sensible aux problèmes de l'emploi dans notre canton, soutient pleinement cette résolution.

Benoît Rey (PCS, FV). Contrairement à l'oratrice précédente, j'aimerais penser que le politique doit pouvoir encore avoir une influence sur l'évolution de l'écono-

mie dans le canton dont il a la charge. Nous avons parlé des diminutions de commandes qui sont graves au niveau de l'entreprise Portescap. Je ne connais pas les détails, mais un élément me semble très important: le monde de l'économie est soumis à des fluctuations énormes ces dernières années, j'en veux pour preuve l'entreprise Tornos, à Moutier, qui recherchait désespérément du personnel au début 2001 et licenciait à la fin 2001. Il y a des chances aussi pour que ces carnets de commandes puissent avoir une certaine mobilité. Mais devons-nous pour autant être d'accord que les entreprises, pour maintenir une marge bénéficiaire, fassent jouer le personnel comme contrepoids des résultats économiques? Ça baisse? On diminue, on licencie. Ça augmente? On engage, mais avec des contrats précaires. Je crois qu'il faut avoir une vision à plus long terme.

Je pense qu'il y a aussi lieu pour le canton de Fribourg de se préoccuper de l'économie. Nous nous sommes préoccupés de différentes autres entreprises qui ont défrayé la chronique, nous avons également eu quelques déboires par rapport à l'entreprise Swissair et autres et j'aimerais rappeler que là, il y a encore des questions en suspens. Je crois que nous devons, d'une manière générale, prendre un rôle actif au niveau politique. Ce qui a pu être fait dans le cadre de l'entreprise Cardinal doit pouvoir être fait pour toutes les entreprises du canton.

Lors de la campagne électorale de l'année passée, la plupart des partis se sont investis pour avoir de nouvelles entreprises avec des hautes valeurs ajoutées ou avec du personnel qualifié. La première des démarches est de se battre jusqu'au bout pour maintenir celles qui existent.

Cédric Castella (*Ouv, GR*). Le groupe Ouverture est convaincu que le Parlement a un mot à dire dans la situation économique de Portescap, dans les motivations qu'il peut donner afin de modifier des décisions qui sont très graves et qui sont prises actuellement. Comme l'a rappelé M. Rey, dans le cadre de Cardinal, nous avons pu manifester une volonté très claire de maintien d'emplois dans le canton. Il y a eu des mobilisations importantes; je me souviens avoir participé à ces manifestations qui avaient réuni plus de 10 000 personnes. Tout ceci montre un certain dynamisme à amener des changements qui sont réels et non pas simplement d'ordre politique ou d'ordre opportuniste. Je crois que la décision que peut prendre le Parlement, que j'espère unanime, peut peser d'un poids réel et peut amener un changement qui sera profitable à l'ensemble de l'économie de canton.

– Au vote, cette résolution est acceptée par 94 voix, sans opposition. Il y a 9 abstentions.

Postulat Nr. 209.02 Max Felser/René Fürst
(Strategie des Staates für den öffentlichen Verkehr)

(*Begehren*)

Der Staatsrat erstellt eine Strategie und Planung des öffentlichen Verkehrs im Kanton Freiburg. Diese Stra-

tegie zeigt auf, wie die im Richtplan formulierten Ziele in allen Regionen des Kantons realisiert werden sollen.

(*Sig.*) Max Felser und René Fürst, Grossräte,
und 23 Mitunterzeichner

Postulat N° 210.02 Michel Losey/Joe Genoud

(nouvelle clé de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci)

(*Dépôt*)

Par le dépôt de ce postulat, nous demandons que le Gouvernement élabore rapidement un rapport permettant une nouvelle classification des communes en prenant en compte la capacité financière réelle et actualisée de celles-ci.

(*Sig.*) Michel Losey et Joe Genoud, députés,
et 10 cosignataires

Elections

(*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*)

Le trésorier d'Etat, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Daniel Berset à la date du 8 mai 2002.

Bulletins distribués: 116; rentrés: 106; blancs: 4; nuls: 2; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est réélu, pour une nouvelle période légale de quatre ans, *M. Daniel Berset*, à Villars-sur-Glâne, par 100 voix. (*Applaudissements*).

Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, ensuite de l'expiration des fonctions de M. Dominique Dreyer à la date du 31 décembre 2000.

Bulletins distribués: 116; rentrés: 111; blancs: 21; nuls: 10; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élue, pour une période légale de cinq ans, *M^{me} Parisima Vez*, à Fribourg, par 80 voix. (*Applaudissements*)

La séance est levée à 11 h 30.

Le Président:

Paul SANSONNENS

Les Secrétaires:

René AEBISCHER, *chancelier*

Gérard VAUCHER, *2^e secrétaire*

Marie-Claude CLERC, *adjointe*